

VILLE DE LIEVIN
CONSEIL MUNICIPAL
21 JANVIER 2016

Compte rendu

SOMMAIRE

Installation d'une nouvelle conseillère municipale.....	4
Appel des conseillers	7
Désignation du secrétaire de séance	7
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	7
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2015.....	8
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).....	8
III. FINANCES	9
- Débat d'orientation budgétaire 2016	9
- Prélèvement d'office des dépenses publiques sans ordonnancement préalable.....	24
- Protocole d'accord transactionnel de clôture de la CPA de l'Ilot Faidherbe à Liévin	25
- Redevance d'occupation du domaine public (RODP) due pour l'occupation provisoire du domaine public lors des chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport et de distribution d'électricité réalisés en N-1	27
- Habitat 62/59 Picardie – Demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation de 20 logements locatifs (13 PLUS et 7 PLAÏ) rue Basly et boulevard Lamendin à Liévin.....	27
IV. MARCHÉS PUBLICS	28
- Avenant n° 1 au marché de travaux désamiantage – extension – rénovation de l'école maternelle Condorcet Germinal.....	28
- Lancement et signature d'un marché de travaux dans le cadre de la réfection de chaussées 2016 sur la commune de Liévin	28
- Groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS de Liévin pour la mission d'assistance à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels et à l'élaboration du document unique	29
- Attribution du marché de propreté et d'hygiénisation en milieu urbain	29
V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	32
- Liévin : angle des rues Lamendin et Antoine Dilly – Désaffectation et déclassement du Foyer municipal.....	32
- Liévin : cité du 2/25 – Béguinage « Les Tournesols »	33
- Liévin : 8 et 10 rue Albert Samain – 1-3-5 rue Képler – Démolition de cinq logements par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa.....	33
VI. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	34
- Politique de la Ville – Préprogramme d'actions 2016 (délibération qui annule et remplace celle du 17 décembre 2015).....	34
VII. CULTURE	34
- Tremplin musical à l'occasion de la fête de la musique	34
VIII. JEUNESSE-LOISIRS	35
- Rémunération du personnel éducatif des centres de loisirs.....	35

IX.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	35
-	Mise en place et organisation d'une équipe d'astreinte d'exploitation au sein des services techniques	35
-	Demande de gratuité de salle hors dispositions prévues dans la délibération du 8 juin 2012.....	37
-	Demande de remboursement partiel de la redevance liée au marché de plein vent (marché de la Toussaint)	38
X.	PERSONNEL	39
-	Protection fonctionnelle.....	39

(La séance est ouverte à 18 heures 05).

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons démarrer cette séance du conseil municipal.

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

M. LE MAIRE.- Ce Conseil municipal va démarrer comme il démarre depuis quelque temps – nous en sommes aujourd'hui un peu habitués –, par l'installation d'une nouvelle conseillère municipale pour le groupe Front National Bleu Marine. En effet, Madame Claire ULIVI devait remplacer Monsieur Yves DEGROUX. Mais, à la suite d'autres membres de ce groupe – cela a été le cas de Madame Janine SOUILLART, le cas également de Monsieur Philippe LEFEBVRE qui n'y pouvait rien puisqu'il est décédé, le cas de Madame Sandy DEVAUX, le cas de Monsieur Yves DEGROUX –, Madame Claire ULIVI n'est pas présente, elle a déjà annoncé sa démission et sa volonté de ne pas siéger au sein de ce Conseil municipal. Nous installons donc une nouvelle fois une absente, Madame ULIVI et nous attendrons encore le prochain Conseil municipal pour installer un nouveau membre de ce groupe Front National Bleu Marine, en espérant que, un jour, nous puissions avoir un Conseil municipal au complet et que l'un des membres de ce groupe accepte enfin de remplacer Madame Cécile BOTTIN qui, depuis le 1^{er} juillet 2015, est démissionnaire du Conseil municipal de Liévin.

Monsieur AMOUZ.

M. AMOUZ.- Monsieur le Maire, je me permets d'interpeller les personnes ici présentes. Nous sommes tous là en tant que personnes, mais aussi en tant que représentants de la population et je trouve qu'il y a des questions à se poser. Cela fait des mois que nous sommes tous assis en face d'une chaise vide. Je pense que cela est irrespectueux vis-à-vis des personnes qui ont pris la peine de voter pour le Front National.

Je me pose une question. Les gens votent-ils pour vous par conviction, pour un programme ou par défaut ? Si c'est par défaut, vous avez la preuve devant vous que c'est tout à fait le cas.

C'était une petite remarque par rapport à cela.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur AMOUZ.

Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le groupe socialiste est inquiet d'observer la ruée de démissions de ses collègues du groupe Bleu Marine, Front National. Nous voici à la cinquième installation, cinquième démission au sein du Conseil municipal de Liévin ; inquiet car l'épidémie se propage à grande vitesse dans le Nord :

- Bailleul vient d'installer au mois de décembre son onzième conseiller municipal frontiste alors qu'ils n'ont obtenu qu'un siège sur la liste menée par Monsieur DEROO ;
- à Coudekerque, démission de Bertrand MEURISSE du Conseil municipal et d'Anita GINKO du Front National. Soit dit en passant, celle-ci a découvert, en comparant les listes des régionales de 2015 et de 2010, qu'elle figurait sur les listes de 2010 sans en avoir été informée.
- Boulogne-sur-Mer a connu en novembre 2015 la quatrième démission frontiste du Conseil municipal.

Le groupe socialiste est inquiet, car l'épidémie se propage à grande vitesse sur le territoire national : Epinal, Lisieux, Istres, Agen, et la liste est loin d'être exhaustive.

Le groupe socialiste est inquiet car l'épidémie se propage au sein des conseils régionaux fraîchement installés. Stéphane RAVIER, tête de liste des Bouches-du-Rhône, n'est pas encore installé qu'il démissionne. Marine LE PEN, tête de liste en région Nord - Pas de Calais - Picardie, déclare ne pas vouloir être présidente de son groupe à la Région et annonce d'ores et déjà, à peine élue, qu'elle ne sera que peu présente.

Enfin, chers collègues, un peu de sérieux, un peu de respect ! La vie d'un Conseil municipal, d'un Département ou d'une Région n'est pas un casting au travers duquel on entre ou on sort en fonction du rôle qui nous est alloué, un rôle qu'on voudrait sur mesure. Chaque élu se doit de tailler son costume en fonction des évolutions et des situations de la population. Un peu de respect – merci de l'avoir rappelé, Monsieur AMOUZ – pour les électeurs qui ont voté pour vous. Ils n'attendent pas que la vie d'élu soit un long fleuve tranquille.

Il est plus facile de parler, de promettre que de faire. Le groupe socialiste, la majorité municipale, a pris le parti de proposer, de concerter et d'agir au profit de sa population.

Eh oui, il est plus facile de s'abstenir ou de voter contre la baisse des tickets de cantine ou la création de stades de foot que de se rendre à l'évidence de la pertinence des actions délibérées par le groupe socialiste et la majorité municipale.

Eh non, les argumentaires nationaux élaborés par votre parti, chers collègues, ne peuvent être utilisés au sein de cette enceinte. Ils ne s'intéressent pas au local, mais juste au tremplin national, une des raisons pour lesquelles nombre de ces élus ont d'ailleurs démissionné.

Eh non, on ne peut contraindre des citoyens à être ce que le Front National souhaite qu'ils soient, de bien braves soldats.

Eh oui, pour certains, république et démocratie ne sont que de vains mots, de belles promesses, usurpation.

Mes chers collègues, mes chers concitoyens, je vous rassure, je n'ai pas été élue à la Région, mais je ne démissionnerai pas du mandat pour lequel vous nous avez accordé votre confiance. Le combat pour la justice sociale, pour les valeurs de gauche, du socialisme et de la république est notre logiciel. Nous resterons fidèles à notre engagement contrairement aux élus du groupe Bleu Marine du Front National.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, je serai bref.

Je ne suis pas très étonné de cette situation. En effet, depuis quelques mois, mes amis politiques de Sallaumines font la même expérience. Successivement, les nouveaux élus démissionnent. Il semble que ce soit devenu une pratique courante au sein du Front National qui révèle une mauvaise volonté de ne pas travailler au service de notre population. De ce point de vue, je partage ce que vient de dire Samia. Effectivement, les électrices et électeurs ont voté pour une liste et il est regrettable que ces gens ne respectent pas le mandat pour lequel on leur a fait confiance. Je pense que c'est particulièrement grave, je dirai presque que c'est un délit de mensonge à l'égard des électeurs.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je suis étonné que l'on prenne position et que l'on prenne la parole pour dire ce genre de chose. Quand j'entends Madame GACI parler, je me demande si c'est parce qu'elle n'est pas élue qu'elle prend part ce soir dans ces paroles. Monsieur AMOUZ, je vais vous dire qu'on n'a aucune leçon à recevoir sur le fait que des élus ne siègent pas.

Quand je lis la tribune dans le Liévinois, on dit que les 6^e, 7^e, 8^e jusqu'au 10^e sont démissionnaires, il me semble que le sixième n'a pas démissionné, il est décédé. J'espère que vous allez rectifier ce qui a été indiqué, dès lors que ce monsieur n'a jamais démissionné.

Ensuite, si je dois éventuellement me justifier sur les démissions, je dirai que ce sont des choix qui ont été faits et que ce ne sont en aucun cas des membres qui ne sont pas avec nous sur le fond de notre parti.

Concernant le prochain qui siégera, Monsieur LAMIAUX, il n'y a aucun souci et, pour la prochaine séance, il sera bien installé.

Ne vous faites pas de souci pour le Front National. Je vous invite, de votre côté, à retravailler quand on voit vos résultats assez médiocres lors des dernières élections.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KAZNOWSKI.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'aurais une petite explication à ces démissions, c'est une explication personnelle, mais je crois qu'elle est tout à fait recevable. En fait, les gens ne votent pas pour une liste, ils ont voté pour Marine LE PEN.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Pour quoi ont-ils voté à 10 %, Monsieur LAMAND ?

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI, c'est moi qui fais la police de cette assemblée. Vous avez parlé, vous avez dit des bêtises. On ne vous a pas coupé, laissez parler Monsieur LAMAND, s'il vous plaît !

M. LAMAND.- Aux dernières municipales, comme aux départementales, comme aux régionales, comme à toutes élections, les gens ne votent pas pour la liste locale, ils votent pour Marine LE PEN. Il suffisait de faire les marchés pour l'entendre : « je vais voter pour ma copine ». Je ne l'ai pas inventé, je l'ai entendu plus d'une fois.

Aujourd'hui, je sais comment pratiquent ces Messieurs, je les ai côtoyés pendant un certain nombre d'années.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Nous aussi, Monsieur LAMAND.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI, je vous rappelle à l'ordre une deuxième fois, il n'y aura pas une troisième fois !

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Eh bien, il y aura une troisième fois.

M. LE MAIRE.- S'il y a une troisième fois, Monsieur, je ferai appliquer la police de cette assemblée et je vous demanderai de partir.

Allez-y, Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Faire du remplissage de liste n'est pas ce qu'il y a de plus difficile. Avoir des gens compétents est un peu plus difficile.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LAMAND.

Les interventions des uns et des autres ont eu lieu.

Si vous n'êtes pas étonné, Monsieur KAZNOWSKI, de cette situation un peu atypique où l'on voit quatre démissions et une installation qui n'a effectivement pas pu avoir lieu...

M. Guillaume KAZNOWSKI.- En quoi cela vous regarde-t-il ?

M. LE MAIRE.- Je vous demande de bien vouloir vous taire, Monsieur KAZNOWSKI ! Si vous pratiquez de cette sorte à la Région, vous montrez bien vos qualités qui ne sont pas des qualités de démocrate, vous souhaitez simplement vous imposer dans une assemblée !

M. Guillaume KAZNOWSKI.- On voit vos résultats, Monsieur DUPORGE.

M. LE MAIRE.- Laissez-nous parler, Monsieur KAZNOWSKI, comme on vous a laissé parler !

Cela ne vous étonne pas. Eh bien, cela nous étonne. Effectivement, avoir autant de démissions et avoir une liste qui, finalement, ne reflète que de peu de sérieux dans l'élaboration de cette liste et un manque de respect...

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Et cela vous contrarie ? Ce sont vos résultats qui devraient vous contrarier.

M. LE MAIRE.- C'est un manque de respect vis-à-vis de vos électeurs et ce sont eux qui en jugeront, Monsieur KAZNOWSKI. En tout cas, c'est un constat qu'il faut faire et nous le faisons !

M. Guillaume KAZNOWSKI.- C'est très bien. Moi aussi.

M. LE MAIRE.- Quant à vos résultats électoraux, restez modeste, Monsieur KAZNOWSKI, car je pense qu'on vous rappellera cela également prochainement. Gardez la tête sur les épaules.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Et vous aussi !

M. LE MAIRE.- Je pense que ce sera beaucoup plus utile pour vous que de la voir enfler !

Je vous remercie.

Nous allons passer à l'ordre du jour et tout d'abord, Monsieur le Directeur général, à l'appel des conseillers municipaux.

Appel des conseillers

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais donc installer le secrétaire de séance. Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL étant excusée, je vais demander à Monsieur Guillaume KAZNOWSKI de bien vouloir assumer ce secrétariat de séance.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je n'accepterai pas ce soir le secrétariat de séance.

M. LE MAIRE.- Eh bien, Monsieur KAZNOWSKI, vous montrez vraiment votre visage ce soir. La tradition – et cela est respecté partout – est que le benjamin assume toujours le secrétariat de séance. Vous ne désirez pas assumer cette responsabilité, cela montre, Monsieur KAZNOWSKI, quelles sont les qualités qui sont les vôtres et, finalement, le peu de respect que vous avez dans le fonctionnement de ces assemblées, dans les pratiques qui sont les leurs, qui sont des pratiques démocratiques, et donc le peu d'intérêt que vous consacrez à ce Conseil municipal.

Nous en prenons note.

Madame Caroline HIEST est désignée secrétaire de séance en remplacement de Monsieur Guillaume KAZNOWSKI. Il sera noté au procès-verbal que Monsieur KAZNOWSKI a refusé cette responsabilité.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vous informe de l'actualité et des événements heureux et parfois malheureux du personnel communal.

Il y a eu une naissance, celle de Nathan qui est né le 29 octobre 2015. Il est le fils de Mathieu HELLE qui travaille au service scolaire et qui est le responsable des EPN, si j'ai bon souvenir.

Il n'y a pas de mariage, ni de Pacs.

Il n'y a pas eu de décès, ce qui est une très bonne nouvelle.

Nous avons une reprise de travail, celle de Madame Maryse CABRE qui a repris son travail à la suite de problèmes de santé, à l'école Lamartine.

Nous avons une reprise au CCAS, Madame Pierrette VANDEN BOSSCHE, qui a repris un temps partiel thérapeutique au sein de la halte-garderie Françoise Dolto.

Pierrette VANDEN BOSSCHE fait partie des mouvements du personnel puisqu'elle est passée de la cuisine centrale à cette halte-garderie Françoise Dolto.

Nous en venons à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2015

M. LE MAIRE.- Avez-vous des observations sur ce compte rendu ? Il n'y en a pas.

Il est donc approuvé à l'unanimité.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, en ligne 251, il est noté : « le 15 décembre, capture et diffusion en direct : cérémonie des vœux à la population ». Nous aurions aimé savoir le coût des vœux à la population.

M. LE MAIRE.- Je ne le connais pas, mais on vous le transmettra sans aucun problème.

Monsieur KUZNIAK ?

M. KUZNIAK.- S'agissant de cette prestation qui a été confiée à la société Multicam Systems, domiciliée à Montreuil en Seine-Saint-Denis, après une consultation faite selon les règles du code des marchés publics, le montant du marché est 2 160 € hors taxes.

M. LAMAND.- Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Sur la ligne 255, j'aurais voulu savoir quelle était l'assistance à maître d'ouvrage qui avait été retenue.

M. LE MAIRE.- Monsieur VAN BEVEREN va pouvoir vous répondre, je pense qu'il connaît le nom par cœur.

M. VAN BEVEREN.- C'est la société Espelia, accompagnée de H2O pour l'AMO, qui a été prise pour le dossier Nauticaa.

M. LE MAIRE.- Vous connaissez, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

M. LUDWIKOWSKI.- Non.

M. VAN BEVEREN.- Trois groupes étaient en liste. Le dossier a été monté par tous les services et je ferai un gros coup de chapeau à tous les services parce qu'il y a eu une coordination, une complémentarité entre tous les services de manière à bien tenir compte de toutes les remarques qui avaient été faites par les différents membres du Conseil municipal, notamment d'anticiper, de travailler en amont sur ce dossier qui est très complexe. Dans ce sens, à la demande de Monsieur le Maire, un gros travail en amont a été fait sur ce dossier.

La société qui a été retenue est certainement une des meilleures en France. La deuxième, D2X, a une très bonne notoriété nationale et internationale, mais, dans l'analyse qui a été faite point par point, c'est la première qui a été retenue.

Pour information, la première réunion se tient la semaine prochaine de manière à lancer ce dossier avec les deux directeurs de ces deux sociétés, Espelia et H2O, qui seront accompagnés de deux ingénieurs jeudi prochain de manière à commencer un premier travail d'étude sur ce dossier. Bien évidemment, tous les dossiers seront transmis à Monsieur le Maire de manière à pouvoir vous relater les éléments à la demande.

(Arrivée de Monsieur GRABARZ).

M. LE MAIRE.- Merci à Monsieur VAN BEVEREN qui s'occupe de ce dossier en prenant beaucoup d'énergie, de temps et, maintenant, d'expertise. Je pense qu'il va bientôt pouvoir s'installer lui aussi comme assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce genre de chose.

M. VAN BEVEREN.- J'aurai peut-être un CAP à la sortie de ce Conseil municipal concernant ce dossier.

M. LE MAIRE.- Et vous terminerez sans doute par une maîtrise, Monsieur Jean-Luc VAN BEVEREN.

(Rires).

Avez-vous d'autres observations ? *(Aucune autre).*

Est-il validé ?

(Adopté à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous démarrons l'ordre du jour de cette séance par les finances, avec le morceau principal de ce Conseil municipal qui est consacré au débat d'orientation budgétaire 2016.

Lorsque l'on parle de chiffres de budget, c'est évidemment Monsieur Daniel DERNONCOURT qui prend la parole.

Monsieur DERNONCOURT, on vous laisse le micro pour un bon petit moment.

III. FINANCES

- Débat d'orientation budgétaire 2016

M. DERNONCOURT.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer tout de même d'être bref vu l'ampleur du document que tous nos collègues ont reçu.

Je rappelle que c'est la loi du 6 février 1992 qui a étendu aux communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire et ce, afin de renforcer la démocratie participative, instaurant ainsi une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Je rappelle d'autre part qu'il s'agit d'un débat qui n'est pas sanctionné par un vote, ce débat permettant d'affiner les données chiffrées qui seront inscrites au budget qui, lui, sera voté le 17 mars prochain.

L'important document soumis ce soir au débat nous permet d'appréhender avec précision les orientations générales du budget 2016, la stratégie financière de la commune ou encore la politique d'investissement.

Il convient de souligner que les orientations budgétaires de la Commune sont élaborées bien évidemment à partir de la conjoncture dans laquelle nous évoluons et qui découle des grandes orientations du projet de loi de finances, que l'on appelle PLF, dont certaines mesures ont un impact inévitable sur les capacités financières de la Ville et, par conséquent, la préparation de son budget.

Sur la conjoncture générale, les différentes contraintes déjà identifiées l'an dernier dans l'élaboration du budget 2015 demeurent. Ainsi, trois grands axes caractérisent la conjoncture actuelle des finances locales :

- premièrement, un recul net de l'investissement des collectivités alors que chacun sait que l'investissement des collectivités locales est déterminant pour l'activité économique – vous avez dans le document les éléments chiffrés de ce que représente la commande publique – ;
- deuxièmement, une diminution continue de l'épargne brute des collectivités qui résulte d'une évolution faible des bases fiscales et d'une baisse des concours financiers de l'État – je rappelle, moins 1,5 Md€ en 2015, moins 3,5 Md€ en 2015 et autant prévu en 2016 – ;
- enfin, un recours limité à l'emprunt.

Nous verrons que ces trois axes, qui marquent une évolution négative pour les collectivités, doivent être relativisés en ce qui concerne notre commune, résultat d'une politique financière rigoureuse qui nous a permis de retrouver des marges de manœuvre sans que cela n'affecte le dynamisme de la collectivité et le service rendu à nos populations. Pour autant, il est clair que, si ces tendances devaient perdurer dans les années à venir, nous en ressentirions évidemment les conséquences.

Toujours est-il que, pour cette année 2016, les perspectives à prendre en compte dans la préparation budgétaire sont :

- une nouvelle baisse des concours financiers de l'État,
- une absence de redynamisation des recettes fiscales sans amélioration de la conjoncture économique,
- une maîtrise des dépenses de fonctionnement et ce, malgré les efforts déjà réalisés en ce domaine ;
- enfin, de sérieuses préoccupations sur les capacités d'investissement à venir, ce qui ne manque pas d'interpeller sur la viabilité des entreprises, notamment celles du BTP, et par conséquent sur l'emploi.

La seule information nouvelle – si j'ose dire – dans ce contexte de morosité, c'est que la réforme de la dotation globale de fonctionnement qui devait entrer en application en 2016 est reportée à 2017, laissant ainsi une certaine souplesse dans l'élaboration des budgets.

Je m'arrête là en ce qui concerne la conjoncture économique 2015 et les perspectives 2016, ainsi que les grandes orientations de la loi de finances, toutes ces données financières étant consignées dans le document présentant le débat d'orientation budgétaire.

Après avoir planté dans son ensemble le décor financier, on peut aborder les orientations générales du budget de la Commune pour 2016 et ses budgets annexes, la stratégie financière mise en œuvre et nos projets d'investissement.

Trois objectifs déterminent les orientations 2016 pour notre commune :

- Premièrement, consolider le niveau qualitatif et quantitatif des services rendus à notre population.
- Deuxièmement, poursuivre notre effort d'investissement.
- Troisièmement, consolider la situation financière de notre Ville.

C'est donc autour de ces trois axes que se bâtira le budget, sachant que nous aurons la clôture de trois conventions publiques d'aménagement avec, pour chacune d'elles, un important déficit à couvrir, ce qui nous conduira à recourir à l'emprunt – j'aurai l'occasion d'y revenir.

D'autre part, aucune augmentation d'impôt : je rappelle que, depuis 2000 pour les taxes foncières et, depuis 2009, pour la taxe d'habitation, nous n'avons pas touché aux taux qui déterminent la part communale de la fiscalité.

Enfin, maîtriser nos dépenses de fonctionnement avec l'objectif d'accroître notre autofinancement et, ainsi faisant, accentuer l'effort d'investissement et le maintien d'un taux d'endettement raisonnable.

Globalement, le budget 2016 devrait s'élaborer à l'identique de 2015, à savoir un budget de fonctionnement autour de 50 M€ et un budget d'investissement de 35 à 40 M€, ces chiffres cumulant budget primitif voté l'an dernier et décisions modificatives intervenues en 2015.

Pour la section de fonctionnement, le budget 2016 serait à l'identique, comme l'avait signifié aux services la lettre de cadrage.

Pour les dépenses générales, c'est-à-dire les dépenses des services, une enveloppe de 9 M€ y sera affectée, sachant que, en 2015, était inscrite au budget primitif la somme de 8,4 M€ à laquelle se sont ajoutés par diverses décisions modificatives 960 000 €, soit un total de 9,4 M€.

Concernant les charges de personnel, nous avons vu lors d'une précédente séance du Conseil que, en 2015, des marges de manœuvre avaient pu être dégagées du fait que certains recrutements envisagés n'ont pas été réalisés. Si le budget « dépenses de personnel » 2015, avec un total de 19,950 M€ a été

légèrement inférieur à l'inscription budgétaire qui était de 20,2 M€, ce budget en 2016 évoluera nécessairement, ne serait-ce que par l'augmentation du GVT (glissement vieillesse technicité). Pour autant, les contraintes sur le budget de fonctionnement liées aux conventions publiques d'aménagement devraient conduire à limiter au maximum l'évolution du poste personnel et donc à n'opérer aucun recrutement sur 2016, sauf exigence exceptionnelle.

En ce qui concerne les charges de gestion courante, qui étaient d'un montant de 6 150 562 €, là aussi BP et décisions modificatives cumulées, elles regroupent principalement :

- les subventions versées aux associations et personnes de droit privé et il sera proposé de maintenir l'enveloppe au même niveau qu'en 2015, soit 700 000 € ;
- la subvention au CCAS, qui sera maintenue au même niveau – je rappelle que cette inscription et les décisions modificatives ont été prises en 2015 et ce, afin de préserver les aides apportées aux plus démunis ;
- la subvention d'équilibre versée aux budgets annexes, notamment location de salles, Halle couverte et Nauticaa ; en ce domaine, l'objectif sera de diminuer à terme les subventions d'équilibre versées sans pénaliser les services rendus aux Liévinois ;
- les participations versées au syndicat du Val de Souchez qui regroupe les villes de Liévin et Eleudit-Leauwette.

Vient ensuite le chapitre 66, intitulé « les charges financières » qui correspondent aux intérêts d'emprunt et qui, en 2016, devraient être en baisse, à l'image de la tendance observée ces dernières années, 1,5 M€.

Il faut ajouter à cela, les échéances pour l'emprunt réalisé par la CALL, mais que nous devons prendre en charge puisqu'il s'agit d'un emprunt destiné aux travaux d'installation de la fibre optique. Ce dossier a fait l'objet en son temps de débat dans notre assemblée.

Les charges exceptionnelles restent marginales, 61 000 € en 2015 ; on resterait dans le même ordre d'idée.

Les dotations aux amortissements seront en augmentation du fait des acquisitions d'investissement réalisées fin 2015, soit un peu plus de 2,5 M€.

Enfin, le virement de la section de fonctionnement à l'investissement devrait augmenter de façon significative. Il a été de 11,9 M€ en 2015. Il nous faut poursuivre dans ce sens afin de limiter le recours à l'emprunt pour régler les CPA.

Quant aux recettes de fonctionnement, compte tenu des incertitudes qui pèsent, elles seront estimées comme précédemment avec beaucoup de prudence. Les schémas figurant en page 18 du document qui a été remis à tous nos collègues rappellent la répartition 2015 des recettes de fonctionnement, prenant en compte le budget primitif et les décisions modificatives. Ainsi, pour les remboursements perçus par la Ville, 850 000 € en 2015, et, pour les produits des services des domaines, 870 000 €, nous limiterons l'inscription 2016 à l'identique de l'an dernier.

Pour les impôts et taxes, l'essentiel consiste en des recettes fiscales que procurent les taxes d'habitation et les taxes foncières, qui représentent 71 % des ressources fiscales. En 2016, seule la base fiscale réévaluée chaque année par l'État – on estime à 0,8 % en principe pour 2016 – sera prise en compte, puisque, conformément aux engagements figurant dans le programme de campagne des municipales, les taux ne seront pas augmentés cette année encore. Partant de là, le produit fiscal attendu devrait être de 15 730 000 € contre 15 603 000 € en 2015. On voit donc que c'est une augmentation tout à fait modeste de ces ressources.

Dans ce chapitre des recettes, nous pouvons compter sur la fiscalité reversée principalement par la Communauté d'agglomération qui représente 24,7 % des impôts et taxes perçues par la Ville : l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire (192 000 €) que nous inscrirons à l'identique de 2015, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

En ce qui concerne les dotations qui représentent 40 % de nos recettes de fonctionnement, elles proviennent principalement de l'État, de la Communauté d'agglomération et du Conseil départemental. Là encore, il est proposé par mesure de prudence de les inscrire à l'identique de 2015 car, si la part

forfaitaire de la DGF continue de baisser (elle était de 9,7 M€ en 2012 et devrait être de 7,9 M€ en 2016), le projet de loi de finances prévoit une hausse des dotations de péréquation.

Enfin, je rappelle que la DSU pourrait être inscrite à même hauteur qu'en 2015, en précisant tout de même que celle-ci avait fait l'objet d'une sensible augmentation eu égard à notre inscription prévisionnelle au budget qui nous avait permis de réinscrire des crédits supplémentaires en cours d'année, puisque nous avons perçu 9 635 000 € alors que nous avons inscrit 7 856 850 €.

Quant au fonds de péréquation intercommunal et communal versé par la CALL, il est passé de 410 000 € à 500 000 € en 2015 et pourrait s'établir à 600 000 € en 2016.

Pour ce qui est des recettes au titre des produits financiers, produits de gestion courante et produits exceptionnels, au regard du budget, c'est bien peu de chose, autour de 600 000 €.

Tout cela devrait conduire à un excédent de fonctionnement de 2 M€, contre 2,950 M€ en 2015.

Nous avons vu en introduction que le débat d'orientation budgétaire se doit d'exposer la politique d'investissement de la commune et nous avons cette année à répondre à un double challenge : prendre en charge le déficit de plusieurs CPA et ne pas mettre en cause, ni même retarder les projets sur lesquels nous nous sommes engagés.

Avant d'en venir aux CPA, rappelons où nous en sommes de notre programme d'investissement.

Il y a d'abord les opérations pluriannuelles inscrites sous forme d'autorisations de programme, qui portent sur :

- le programme de réfection des chaussées et trottoirs : 800 000 € en 2016,
- la rénovation de l'Hôtel de Ville avec 979 000 € inscrits,
- les peintures dans les écoles : 707 000 €,
- les équipements sportifs : 80 000 €.

Enfin, il est souhaitable d'inscrire selon la même méthode le bus à haut niveau de service, le BHNS, c'est-à-dire d'ouvrir une autorisation de programme pour un montant estimé de 3,2 M€, dont 0,2 M€ pourrait être inscrit dès 2016, puis 1 M€ chaque année en 2017, 2018, 2019. En fait, il s'agit pour la Commune de saisir l'opportunité de ce projet BHNS pour réaliser des aménagements paysagers comme, par exemple, l'effacement des réseaux.

Il est également envisagé de nous engager dans un programme de rénovation des écoles avec une enveloppe pluriannuelle de 300 000 € par an sur 10 ans.

Quant au groupe scolaire Lamendin-La Fontaine, qui devra faire l'objet d'une importante restructuration dont le coût est estimé à 4,5 M€, il y aurait lieu, là également, d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme avec une inscription de 100 000 € dès le budget 2016.

Nous en venons au gros morceau, qui est la clôture des trois conventions publiques d'aménagement avec des déficits que nous avons à régler.

Il y a d'abord celles du Fossé à Sec et de la Sablière pour lesquelles on ne peut pas transiger puisqu'elles se sont terminées au 31 décembre 2015. Le déficit est de 6 599 868 € pour le Fossé à Sec et de 6 121 187 € pour la CPA de la Sablière. À cela s'ajoute la ZAC Jaurès qui doit impérativement être clôturée dans la mesure où ce site est désormais destiné à l'arrivée des réserves du Louvre et dont le déficit est de 2 100 000 €, soit un total à couvrir de 14 721 000 €.

Le seul autofinancement qui pourra être dégagé du budget de fonctionnement ne permettra pas de couvrir ce déficit. Il est donc proposé de réaliser, à titre tout à fait exceptionnel et dérogeant à la pratique qui est la nôtre depuis plusieurs exercices budgétaires dans la perspective de désendettement, un emprunt de 10 M€.

Je rappelle que nous avons déjà provisionné sur l'exercice précédent 3 M€. Les 2 M€ restants pourraient donc être couverts par l'autofinancement et nous pourrions ainsi solder les trois CPA.

L'amélioration sensible de notre situation financière – nous sommes parvenus aujourd'hui à une situation dans laquelle nous avons retrouvé une épargne positive –, un taux d'endettement de quelque 85 % contre 121 % en 2012 pour un taux moyen national de 82 % nous permettent donc aujourd'hui d'aborder sereinement cet emprunt exceptionnel de 10 M€, les partenaires bancaires ayant retrouvé confiance en la Commune et en son mode de gestion budgétaire.

Ainsi donc, notre capacité de désendettement devrait s'établir en 2016, avec cet emprunt, à 4,8 années alors que le seuil d'alerte se situe à 11 ans, c'est-à-dire que nous serons à un niveau tout à fait satisfaisant.

Je veux ici souligner l'importance du document réalisé par nos services financiers pour ce débat d'orientation budgétaire, notamment les précisions apportées quant à la situation actuelle et aux perspectives d'endettement de la Commune sur les différents ratios comparativement à ceux des communes de même strate, ainsi que le détail des emprunts garantis par la Ville.

Pour en revenir à l'investissement, le budget 2016 prendra bien évidemment en compte la poursuite des opérations lancées en 2015 :

- le terrain synthétique Bénézit,
- la numérisation dans les écoles,
- les travaux de restructuration de Condorcet Germinal,
- le local associatif Vent de Bise.

Il conviendra également dans l'élaboration du budget 2016 de prévoir les crédits pour les opérations notamment de viabilisation et des crédits pour les investissements des services.

Les recettes d'investissement escomptées sont, comme à l'habitude :

- le fonds de compensation de la TVA,
- la taxe d'aménagement, que l'on peut envisager à hauteur de 100 000 €,
- les cessions immobilières, qui doivent être estimées avec prudence dans la conjoncture actuelle.

À ce sujet, j'ai omis de préciser, en ce qui concerne les déficits des CPA, que nous allons bien évidemment à la clôture de ces CPA avoir la pleine possession des terrains, notamment à la Sablière et au Fossé à Sec, qui peuvent présenter une réelle opportunité dans le cadre d'une reprise économique et d'une relance de la construction.

Au chapitre des recettes d'investissement, signalons encore :

- les amortissements,
- l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement,
- les subventions.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les grandes lignes soumises à ce débat d'orientation budgétaire du budget général de la Commune.

Quant aux budgets annexes, rien de particulier pour les locations de salles.

Pour le budget de la Halle Couverte, la Commune reprend en régie l'exploitation de cet équipement et il sera inscrit dans les charges de personnel la rémunération du personnel de la société.

Pour le budget Nauticaa, c'est un budget important, près de 1,5 M€, à savoir 650 000 € de subvention d'exploitation, 637 000 € de subvention d'équipement pour les travaux réalisés, 180 600 € en dotation de renouvellement. Là aussi, c'est tiré au maximum.

Il nous faudra prévoir des crédits un peu plus substantiels pour le paiement des droits d'entrée des scolaires puisque vous vous souvenez que nous avons dû ajouter à l'inscription du BP une décision modificative portant sur 50 000 €.

En conclusion, malgré la baisse des dotations, malgré un contexte économique et social de plus en plus difficile – ralentissement de l'économie, augmentation du chômage, difficultés plus grandes pour un plus

grand nombre de familles –, nous pouvons tabler pour l'exercice 2016 sur un taux d'endettement quasiment revenu au niveau de la moyenne de la strate, sur une épargne positive et en progression, sur une capacité de désendettement plus que correcte et, surtout – j'insiste –, nous poursuivrons notre effort d'investissement, nous maintenons notre engagement de non-augmentation de la part communale de la fiscalité.

Nous avons un document soumis au débat d'orientation budgétaire d'une grande qualité, présentant la plus grande transparence quant à la réalité de notre situation financière et réaffirmant clairement les grands chantiers sur lesquels nous avons bâti notre programme pour les élections municipales.

Voilà, Monsieur le Maire, le rapport soumis au débat.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT, pour cette explication claire et complète. Je voudrais vous en remercier et remercier les membres de la commission des finances qui ont travaillé également sur ce rapport. Je pense, Monsieur DERNONCOURT, que vous allez vous associer à moi pour remercier notre directeur financier, Monsieur GALLO, car je crois que l'on peut mettre en avant la grande qualité du rapport qui a été soumis aux membres de la commission des finances, qui est véritablement complet, exhaustif, d'une transparence complète.

Je vais d'ailleurs lui rendre un hommage particulier, ce n'est pas moi qui vais lui rendre, je ne citerai pas qui m'a dit cela, mais c'est un de mes plus proches collaborateurs qui m'a dit : « je n'y connais pas grand-chose en finances, mais, pour une fois, j'ai compris ». Cela montre que le rapport qui a été réalisé et conçu l'a été d'une fort belle manière, parce qu'il n'y a rien de plus difficile que de faire comprendre des finances. Un budget est extrêmement compliqué à présenter et à faire comprendre et je pense que la manière dont il a été conçu et rédigé permet que chaque membre du Conseil municipal puisse se l'approprier sans être obligé d'aller chercher je ne sais quel élément sur Internet ou ailleurs. Nous avons vraiment là tous les éléments avec une totale compréhension. Je voudrais donc le remercier, de même que tout son service. Merci à Monsieur GALLO.

C'est un débat d'orientation budgétaire, j'ouvre donc la discussion et je vous donne la parole.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ce soir à l'ordre du jour du Conseil municipal, nous avons donc le débat d'orientation budgétaire. Nous pouvons tous donner notre avis sur ce futur budget et j'espère que toute l'opposition participera à ce débat, ce qui n'a pas forcément été le cas l'année dernière.

Eh bien, débattons.

Le groupe Liévin Ensemble a bien conscience que, avec les baisses des dotations de l'État aux collectivités locales, il n'est pas aisé de boucler un budget.

L'an dernier, notre groupe vous félicitait pour votre travail sur le désendettement. Malheureusement, cette année, nous n'en ferons pas autant, du fait de la gestion un peu légère de trois CPA sous la responsabilité de Territoires 62 qui, comme notre Président, ne savait pas que la crise touchait la France et qu'il serait difficile de vendre des lots pour des futures constructions dans ces temps très difficiles où les banques sont pour le moins frileuses.

Voilà donc que la Ville doit reprendre ces trois CPA qui nous coûtent au bas mot à peu près 15 M€ – par comparaison, c'est à peu près 3 M€ de plus que la vente du stade couvert. Pour faire face à cette dépense, la Commune devra avoir recours à l'emprunt, ce qui aura pour conséquence de mettre un frein au désendettement.

Lors de la commission des finances, j'ai bien entendu les arguments qui ont été évoqués, que cela n'était que ponctuel, que cela ne durerait pas et que, une fois que les lots seront vendus, tout rentrerait dans l'ordre.

Une question nous taraude : comment la Ville de Liévin va-t-elle faire pour réussir là où Territoires 62 a échoué ?

Pour terminer sur ces CPA, nous espérons que ce qui est ponctuel ne s'installe pas dans la durée car, vous savez, Monsieur le Maire, que notre groupe a, parmi ses priorités, le désendettement de notre ville.

Mais, ce n'est pas la seule. Une autre de nos priorités est aussi l'impôt, plus précisément la baisse et, dans une moindre mesure, un vrai gel de l'impôt et non des taux.

Effectivement, ces taux sont gelés. On ne peut pas le nier, c'est vrai depuis de nombreuses années, mais l'État augmente ses bases, ce qui a pour effet mécanique d'augmenter l'impôt. Une solution simple s'offre à nous – comme je vous l'ai expliqué l'année dernière –, il suffit de baisser les taux d'autant que l'État augmente ses bases. D'autres communes y arrivent. Bien sûr, cela demande encore plus de rigueur et surtout une autre orientation politique.

Nous savons aussi que ce n'est pas dans votre programme, argument que vous nous avez indiqué l'an dernier. Nous n'abdiquons pas, nous reviendrons à chaque débat d'orientation budgétaire avec cette proposition, un peu comme je l'avais fait lors de l'ancienne mandature sur le programme pluriannuel de l'entretien des voiries et du patrimoine, programme qui a fini par être mis en place. Liévin Ensemble ne désespère donc pas que, un jour, il soit entendu sur une baisse des taux d'imposition

Une autre de nos priorités est la sécurité des Liéviноises et des Liéviноis. Nous nous félicitons de votre décision d'avoir créé les citoyens vigilants, cela va dans le bon sens.

Par contre, vous avez été élu avec, dans votre programme, l'instauration d'une police municipale. Nous y sommes favorables, nous l'avions aussi dans notre programme. Or, au dernier Conseil de décembre 2015, vous nous avez annoncé que vous mettriez aux urnes la décision de la création de cette police ou pas. Un bel exercice de style digne d'un François HOLLANDE, une reculade pour faire plaisir notamment au groupe communiste qui n'y est pas favorable. Mais, Monsieur le Maire, ce référendum a déjà eu lieu en mars 2014, les électeurs ont voté en majorité pour votre programme, ils ont donc voté pour une police municipale. Pourquoi remettre en cause cette décision, surtout que cela fera une dépense non négligeable pour l'organisation de ce scrutin ?

Pour conclure, emprunt dû aux trois CPA héritées de Territoires 62, pas de baisse de taux d'imposition et remise en cause de la police municipale, ce n'est pas encore cette fois que nous voterons ce budget en mars 2016.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, représentant par ailleurs de l'UMP, mes chers collègues,

Dans la présentation qui est faite de cette délibération relative au débat d'orientation budgétaire, c'est au nom du groupe Front National rassemblement Bleu Marine que je prends la parole afin de profiter de ce moment de démocratie que ce débat d'orientation budgétaire 2016 devrait permettre.

En effet, ce débat est censé permettre à notre assemblée délibérante d'être informée de la situation financière de notre Ville et de discuter des orientations, des priorités affichées dans le budget primitif. S'il participe à notre information, nous les élus, ce débat devrait jouer un rôle important en direction des habitants et devrait constituer par conséquent un exercice de transparence envers la population, c'est aussi un outil de perspective.

Il me semble que vous prenez un luxe de précaution dans les mots employés et on pouvait s'y attendre car vous êtes bien en peine d'assumer devant les Liéviноis les conséquences de la politique économique de socialistes plus hauts que vous, le Président HOLLANDE en tête. Votre France est bien belle et votre parti comme votre Président resteront dans l'histoire comme ayant poussé la dette de la France à plus de 2000 milliards d'euros, il faut le rappeler.

Cette réalité économique fait peur à voir et nous vous savons très attaché à ce que la politique nationale reste le plus possible aux portes de cette salle, mais, lorsque ces dysfonctionnements percent jusqu'au niveau local et menacent la santé économique de notre ville de Liévin, vous êtes tout de même obligé d'en toucher deux mots à la population.

Une fois encore, le socialisme tient ses promesses, certaines réalités difficiles à assumer dans leur laideur sont embellies et les succès les plus minimes soient-ils deviennent phénoménaux. Ce tour de passe-passe commence par exemple en page 3 où vous dites : « Il est proposé de rappeler la conjoncture dans laquelle nous évoluons et la tendance pour l'année à venir ». Malheureusement, la fête annonçant un avenir en rose commence à ressembler à une rose fanée où seules les épines rappelleront aux Liévinois la réalité de la situation.

En effet, il est facile de constater que, depuis des années, les finances de la Ville semblaient être dans l'orange, pour ne pas dire dans le rouge.

Monsieur le Maire, la réalité est que, depuis que vous êtes élu, votre absence de stratégie financière à moyen et à long terme a pour conséquence de creuser encore plus la dette de notre Ville. Oui, le recours à l'emprunt, votre moyen de financement, **est utilisé souvent sans retenue** (*sous réserve, difficile audible*). L'emprunt paraît bien comme une drogue. En effet, il entretient l'illusion de disposer de moyens financiers et celle d'être en mesure de réaliser de grands travaux, illusion qui va encore se transformer en cauchemar pour le futur. Je vous le dis ici, le recours à l'emprunt prévu, même minime, est inacceptable. J'irai même plus loin, Monsieur le Maire, ce n'est plus une attitude correcte de l'action politique.

Pourtant, Monsieur le Maire, encore une fois, vous venez de nous resservir que nos difficultés financières sont dues à la baisse des dotations que votre gouvernement socialiste octroie aux communes. Mais, dans ces grandes lignes, on ne parle jamais d'économie. C'est bien ce que l'on répète depuis deux ans, vous ne prenez aucune décision volontariste pour faire des économies.

Par ailleurs, j'attends de voir si la part départementale d'imposition sera augmentée pour nos contribuables.

Nous attendons donc la présentation du budget. Nous formulons le vœu que vous vous engagiez dans un plan d'économie volontaire et durable sur la commune. De toute façon, l'augmentation des dépenses évoluant plus vite que les recettes, il faudra bien un jour vous y résoudre. Ce jour-là, ce sera un changement de culture et de mentalité profond qui sera bénéfique pour tous les Liévinois.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, dans le débat d'orientation budgétaire, il ne faut pas être hors sujet, mais, par contre, on ne peut ignorer l'environnement politique, financier et les besoins des citoyens liévinos.

En ce qui concerne l'environnement politique, nous sommes obligés de tenir compte du fait que les aides régionales sont maintenant entre les mains de la droite, qu'il faudra encore plus se battre pour faire accepter certains dossiers et même pour faire aboutir certains projets déjà bien avancés.

Cette année qui précède les élections présidentielles est souvent une année de soutien de la part du gouvernement. La mise en place d'un dispositif de soutien à l'investissement local sera dotée d'une enveloppe de 1 Md€, dont 500 M€ pour les communes présentant certains projets de transition énergétique, de rénovation thermique, de mise aux normes, de construction des équipements publics, ainsi que la construction d'équipements nécessaires à l'accueil de nouvelles populations.

Liévin peut être concerné par certains de ces critères et est également concerné par les 300 M€ dédiés à l'accompagnement du développement des communes de moins de 50 000 habitants, ainsi que par l'élargissement de l'assiette d'imposition au fonds de compensation de la taxe sur les valeurs ajoutées avec la prise en compte des dépenses d'entretien des bâtiments publics et la possibilité de l'étendre également aux dépenses d'entretien des voies et réseaux. Il nous faudra donc être attentif, Monsieur le Maire, aux possibilités qui pourraient être offertes ou affectées à notre ville.

En ce qui concerne l'environnement financier, nous devons tenir compte d'une baisse des concours financiers de l'État certes sur le plan national, une diminution de 1,5 Md€ en 2014, plus 3,5 Md€ en 2015 et encore une baisse en 2016. En effet, pour respecter ses engagements vis-à-vis des contraintes européennes, les critères de Maastricht toujours en vigueur, le gouvernement sollicite des efforts supplémentaires de la part des collectivités. Certes, pour Liévin, nous pouvons espérer que la réforme de

la dotation globale de fonctionnement, qui regroupera quatre dotations (forfaitaire, solidarité urbaine, solidarité rurale et dotation nationale de péréquation), sera équitable et transparente l'année prochaine.

La décision de reprendre en 2016 certaines CPA, qui occasionne certes l'obligation à l'emprunt, est pour nous une bonne chose, car nous bénéficierons encore de taux très intéressants qui risquent d'augmenter les années prochaines.

De même, le mode de gestion par opération pour les programmes annuels et par autorisation de programme pour les programmes pluriannuels est une très bonne chose. Il faudrait pour autant attribuer la totalité du solde de l'année d'exercice, lorsqu'il y en a, à l'année suivante pour pouvoir réaliser l'opération plus rapidement. Ce n'est pas ce qui est proposé pour les autorisations de programme concernant l'entretien du patrimoine routier et la rénovation de l'Hôtel de Ville. En effet, les restes à réaliser ou les soldes 2015 sont répartis sur plusieurs années. Par contre, cela a été prévu pour les peintures dans les écoles, report en 2016 uniquement, et c'est très bien ainsi.

En ce qui concerne les besoins des citoyens liévinois, les propositions faites traduisent un dynamisme volontariste du projet municipal et permettent la mise en œuvre de services au profit des Liévinois. Il est proposé par ailleurs, conformément aux engagements de campagne de la politique de la majorité municipale, de ne pas accroître la pression fiscale et, là aussi, c'est très bien.

Les Liévinois veulent vivre dans une ville propre, sécurisée, leur apportant des commerces de proximité, des structures de loisirs et des établissements publics de qualité. Le budget proposé apporte des éléments de réponse à cette attente. En effet, une enveloppe de 9 M€ est allouée à la dépense des services pour répondre aux besoins des Liévinois, le milieu associatif est préservé, les subventions accordées sont maintenues.

Quant aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, nous souhaiterions qu'un suivi strict du budget annexe Nauticaa soit effectué. En effet, la participation versée à Nauticaa chaque année impacte lourdement le budget de la Ville, comme l'a précisé tout à l'heure Monsieur DERNONCOURT. Plusieurs subventions sont versées : subvention d'exploitation, subvention d'équipement, une dotation de renouvellement et, le cas échéant, une subvention d'équilibre.

En conclusion, l'orientation budgétaire de la Ville de Liévin ne peut ignorer les axes prioritaires de la Communauté d'agglomération et, tout particulièrement, l'élaboration du plan local de développement économique qui va servir de feuille de route partagée pour les cinq années suivantes. Il positionne le développement économique et l'emploi en complémentarité d'enjeux tels que l'urbanisme durable, l'aménagement qualitatif du territoire ou encore une amélioration de qualité de vie avec, notamment, une élévation du niveau social et culturel. Le budget de la Ville sera certainement impacté par ce plan local de développement économique.

Je m'arrêterai là en ce qui concerne les remarques faites sur ces orientations budgétaires que le Mouvement Républicain et Citoyen approuve.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, je tiens tout d'abord à féliciter l'ensemble des services de la Ville et tout particulièrement le service financier pour l'énorme travail et l'effort qu'il fait afin que nous puissions mener à bien la politique pour laquelle nous avons été élus ; je tiens à remercier et féliciter Daniel DERNONCOURT qui suit ces questions au plus près au quotidien et qui travaille au côté des agents afin que l'on puisse justement mettre en œuvre cette politique. Cela me permet de remercier et de féliciter notre maire, Laurent DUPORGE, parce que c'est lui qui anime l'équipe que nous sommes, que ce soit l'équipe d'élus ou l'équipe de techniciens, afin de pouvoir respecter les engagements qui ont été posés et proposés à nos électeurs.

Maintien d'investissements, pas d'augmentation de la part de la Ville dans la fiscalité : Monsieur LAMAND, effectivement, vous appelez de vos vœux la baisse de l'impôt, mais j'ai en souvenir aussi les propos de Laurent DUPORGE qui, lui aussi, avant de parler de la non-augmentation de la part communale de l'impôt, a prononcé ce vœu d'être en mesure de pouvoir à un moment donné être dans la baisse de cet impôt. La situation aujourd'hui ne nous le permet pas. La volonté est là. La manière dont il anime cette commune

au quotidien, je l'espère, nous permettra peut-être à un moment donné d'y arriver, mais c'est un vœu qu'il a affirmé il y a quelque temps. C'est tout à votre honneur de partager cette volonté, Monsieur LAMAND.

Sur le gel ou la baisse des dotations, j'y reviendrai après parce que j'ai une petite réponse à apporter à nos collègues du groupe Bleu Marine sur le sujet.

Citoyens vigilants, cela va effectivement dans le bon sens. Vous avez délibéré lors du dernier Conseil municipal et cela répond aussi à une attente de la population afin de permettre un cadre de vie beaucoup plus agréable, comme on peut le rencontrer sur certains territoires ou certaines communes, même celles qui sont animées aujourd'hui par le Front National et qui assuraient d'apporter la sécurité à leurs concitoyens, mais qui se voient caillassées, rixées à la sortie des écoles.

Sur la police municipale, je laisserai Monsieur le Maire répondre, je ne m'y attarderai pas. Effectivement, on est là encore sur quelque chose qui relève d'une promesse et, comme nous vous l'avons toujours dit, nous respecterons tous nos engagements. Ce ne sont pas des promesses, ce sont des engagements.

Allez... c'est la journée internationale des câlins, on va répondre au groupe Bleu Marine.

Monsieur KAZNOWSKI qui commence ses propos en soulignant le fait que l'on est dans un grand moment de démocratie, qui ne respecte pas la république et la démocratie en essayant d'imposer ses idées comme il l'a parfaitement fait en introduction du Conseil municipal. Bravo, Monsieur KAZNOWSKI qui a eu un peu de mal à lire les documents qui lui étaient posés sous les yeux – je me pose la question de savoir s'il comprend ce qu'il dit.

Le DOB est effectivement le moment de transparence fiscale et financière d'utilisation des deniers publics qui sont ceux de tous les citoyens, quelle que soit leur appartenance, à quelque niveau que ce soit, Messieurs, Mesdames du groupe Bleu Marine.

Les dotations de l'État : notre gouvernement met en place un fonctionnement depuis des années, je vous l'apprends peut-être, je pense que Monsieur DERNONCOURT a été très clair et Monsieur le Maire a bien souligné que la présentation du débat d'orientation budgétaire était très accessible et permettait à chacun de comprendre ce que nous proposons pour l'année 2016 dans l'usage de ces deniers publics. Si vous avez des questions, je suis prête à vous répondre de manière plus précise et technique à l'issue de ce Conseil municipal, Monsieur KAZNOWSKI, sans aucun problème. L'État, le gouvernement socialiste a effectivement mis en place un fonctionnement de dotations sur une solidarité horizontale, c'est-à-dire qu'il y a des territoires qui ont les moyens, pour lesquels les dotations n'augmenteront pas et baisseront ; et, sur les territoires comme sur la Ville de Liévin, les dotations seront augmentées. Je vous ferai un petit cours sur les questions de politique de la Ville, je pense pouvoir me le permettre ; si vous pensez que certains de nos collègues ne peuvent pas se permettre de vous parler, je me permettrai en tout cas de vous donner quelques cours en la matière.

La dotation de solidarité urbaine nous permet effectivement d'arroser la rose qui n'est pas fanée, sur laquelle il ne reste pas les épines, et de poser notre stratégie, parce que nous avons une réelle stratégie politique, mais politique au sens noble du terme, Mesdames et Messieurs du groupe Bleu Marine, qui est celle – et vous l'avez très justement rappelé, Monsieur LEJEUNE – de monter notre population vers le haut, en continuant à avancer sur nos investissements tels nous nous y sommes engagés.

L'emprunt n'est pas une honte ou une tare pour une collectivité. Je pense que Monsieur DERNONCOURT a été très clair et précis sur ce point en soulignant le fait que nous aurions de moins en moins recours à l'emprunt, mais une collectivité ne peut pas fonctionner quel que soit son état de santé financier – le nôtre est en bonne santé, contrairement à l'épidémie dont je parlais en introduction – et nous recourrons à l'emprunt, sans avoir à en rougir et sans avoir à prendre d'antibiotique, sur le budget que l'on propose au débat d'orientation.

Merci encore aux équipes, à Monsieur DERNONCOURT et à Monsieur le Maire.

Le groupe socialiste adoptera le budget quand il sera présenté dans quelque temps.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Juste un petit mot, Monsieur le Maire, car, après avoir présenté le rapport, je pense avoir tout dit.

Je suis un pragmatique. Je constate que le document, qui a été adressé à tous nos collègues, l'a été dans des délais plus que respectables. C'est un document très complet, je ne crois pas que l'on puisse faire mieux du point de vue de l'information. Vous avez tout, c'est la transparence la plus totale.

Je comprends qu'on puisse poser un certain nombre de questions parce que la presse est là et qu'il faut expliquer, justifier une petite opposition, etc., mais je crois pouvoir dire très sincèrement que j'ai rarement connu un débat d'orientation budgétaire avec un document aussi précis qui apporte tous les éléments d'information que chaque citoyen peut contrôler et vérifier.

Je m'en tiens à cela et, pour le groupe communiste, ce débat d'orientation budgétaire nous donne pleinement satisfaction.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Monsieur LUDWIKOWSKI, vous souhaitez dire un mot.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Je passerai sur les remerciements à Monsieur GALLO et à son équipe, parce que, ce soir, il n'arrivera plus à passer la porte.

M. LE MAIRE.- Cela fait toujours du bien.

M. LUDWIKOWSKI.- C'est vrai, Daniel, tu as raison, j'ai rarement vu un document aussi complet, qui peut s'améliorer, mais il est très complet. Il y avait encore quelques questions et toute question est bonne à poser tant en commission que lors du débat d'orientation budgétaire, un vrai moment de démocratie – merci, Madame GACI.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce débat d'orientation pour notre projet budgétaire 2016 a retenu toute notre attention à plusieurs titres

Je ne vais pas épiloguer – d'autres l'ont dit avant moi – sur la politique économique de notre gouvernement et ses conséquences sur les finances locales : un recul net de l'investissement des collectivités, une diminution de l'épargne brute des collectivités – avec le projet de loi de finances 2016, le changement n'est pas pour maintenant –, des dotations qui baissent (moins 3,5 Md€ pour les collectivités).

Juste une remarque, qui rejoint peut-être un peu les remarques d'Yvon LEJEUNE – pour une fois. L'obsession à vouloir faire diminuer le déficit public a des conséquences désastreuses que nous pouvons côtoyer chaque jour : chômage et pauvreté.

Mais, pour Liévin, quelles perspectives ?

Eh bien, ma foi, Monsieur le Maire et chers collègues de la majorité, vous vous en sortez plutôt bien. En effet, dans un contexte plus que morose, nous arrivons tout de même à soutenir notre investissement, à crédit de fonctionnement quasiment stable, tout en n'augmentant pas – il faut le dire et le redire – les impôts locaux.

De plus, notre commune sort du rouge vif pour arriver dans l'orange clignotant, voire le vert, sur l'évolution de sa dette et sa capacité à retrouver une épargne positive est à noter. Il faut le souligner, 120 % de taux d'endettement en 2012, 80 % fin 2015, et méditer cette maxime : il faut toujours savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

Je n'épiloguerai pas non plus sur les terrains de foot synthétiques qui vont encore peser cette année lourdement sur notre projet budgétaire 2016. Passons... Les promesses ont été faites, elles doivent être tenues. C'est ce qui rend la confiance dans le politique, nous le savons aussi.

Voilà pour le contexte global et ce projet budgétaire qui nous satisfait.

Par contre, ce qui fait la grande nouveauté de cette année budgétaire 2016, c'est la prise en charge par la Ville du déficit très important de ces trois conventions publiques d'aménagement, qui va avoir un impact financier réel et qui amputera nos capacités budgétaires et le recours à l'emprunt pour assurer ces déficits. Cela représente une sérieuse entorse à notre politique de désendettement. Nous espérons – mais cela a été dit et vous allez tenir vos promesses, puisqu'on les tient sur les terrains synthétiques, il n'y a pas de raison qu'on ne les tienne pas là – que cela n'augure en rien d'autres emprunts que nous serions amenés à contracter dans les années futures. Pas loin de 15 M€ de déficit à régler à Territoires 62 et Adevia, espérons que notre fusil, sur ce coup-là, ne sera qu'à un coup.

Nous noterons, dans ce projet de budget 2016, le projet d'une nouvelle autorisation de programme pour l'arrivée – enfin – de notre bus à haut niveau de service, BHNS, à hauteur de 3,2 M€ et nous nous en félicitons. Nous espérons voir rapidement dans notre commune des bus qui circulent et amènent la fluidité d'un transport collectif performant pour le plus grand bien de tous et aussi, pour notre santé, sans les nuisances du gasoil. Mais, là, c'est un autre débat dont nous aurons à reparler – n'est-ce pas, Monsieur le président du syndicat mixte des transports ?

Voilà pour ce débat d'orientation budgétaire.

J'ajouterai juste deux remarques.

Sur les autorisations de programme, j'ai été étonné que les restes à réaliser, notamment pour la rénovation de l'Hôtel de Ville, l'entretien des voiries, n'aient pas été reportés à 2016. J'ai eu une explication de Monsieur GALLO qui m'a dit : « on ne peut pas tout faire d'un coup ». J'entends bien. Effectivement, notamment pour la rénovation de l'Hôtel de Ville, il aurait été bien de tout mettre ; c'est 1 M€ au lieu des 879 000 €, mais ce n'est peut-être pas réalisable, je ne sais pas.

Autre remarque, sur le soutien à l'investissement local, le gouvernement vient de mettre 500 M€ pour les communes et les groupements, fléchés notamment vers les projets de transition énergétique, de rénovation thermique, de mise aux normes et de construction des équipements publics, ainsi que la construction d'équipements nécessaires à l'accueil de la population. Ma question et ma suggestion sont les suivantes : sur ces 500 M€, n'y a-t-il pas une opportunité ? La rénovation de notre Hôtel de Ville n'entre-t-elle pas dans le cadre d'attribution de ces aides pour les collectivités locales ? Certes, il s'agit de la rénovation extérieure d'un bâtiment public, mais je crois qu'il va peut-être y avoir aussi des travaux intérieurs, auquel cas nous pourrions peut-être taper à la porte de ces 500 M€ qui ont été mis en place par le gouvernement.

Voilà, en ce qui me concerne, les réflexions que j'avais sur ce débat d'orientation budgétaire, très bien préparé par tous vos services et par vous-même.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Monsieur AMOUZ.

M. AMOUZ.- Monsieur le Maire, effectivement, il est important de reconcentrer ce débat d'orientation budgétaire d'un point de vue local et de ne pas tout mélanger. Le national reste le national. Liévin est une commune. Respectons nos engagements vis-à-vis de cette ville et de ses habitants.

Nous savons tous que la situation économique de la France pèse énormément et pénalise les collectivités, notamment notre commune, Liévin. Concernant la loi de finances 2016, pour ne pas changer, elle s'inscrit dans les mêmes objectifs qu'en 2015 et cela suscite de nombreuses interrogations. Faut-il toujours faire mieux avec moins ?

C'est vrai, la dotation forfaitaire diminue. Néanmoins, les dotations de péréquation augmentent. Nous espérons donc que cela va compenser les dotations comme cela a été le cas en 2015.

Il est important de souligner que, malgré tout, ce budget se veut maîtrisé, prudent, mais tout aussi qualitatif pour répondre non seulement aux engagements municipaux, mais aussi aux services rendus à la population.

Bien entendu, il y a les trois concessions publiques d'aménagement qu'il nous faut clôturer et qui nous obligent à recourir à un emprunt, et, si cet emprunt peut avoir lieu, c'est aussi parce que la Ville de Liévin

a fait ses preuves en termes de gestion. Mais cet investissement aura un retour positif car, le jour où le marché immobilier regagnera, nous serons prêts à répondre à la demande des citoyens.

D'un point de vue de fonctionnement, il se veut tout d'abord responsable, avec notamment le gel au niveau des effectifs. Ensuite, il se veut solidaire dans l'accompagnement des associations, mais aussi au niveau des subventions du CCAS. Il se veut aussi prudent et aussi respecter les engagements politiques, notamment avec la non-augmentation du taux local.

C'est vrai, d'un point de vue investissement, les CPA nous pénalisent. Il est vrai que nous aurions pu, à travers les autorisations de programme et les programmes pluriannuels, revoir les montants des crédits de paiement pour l'année 2016 sans modifier l'enveloppe globale de chaque programme.

Il est important de souligner qu'un budget se veut aussi audacieux. Nous voulons ensemble mettre en avant notre patrimoine, notre ville à travers ses routes, ses trottoirs, mais aussi pouvoir accueillir nos enfants dans un cadre scolaire et extrascolaire, être un exemple, un laboratoire ; mais aussi proposer de nouvelles choses avec notamment un nouveau mode de transport, le BHNS, comme vous avez pu le préciser, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Il est rassurant aussi de voir que la Ville de Liévin est sortie de la zone rouge. Elle s'est refaite une santé financière à travers une épargne positive et une politique de désendettement en amélioration continue, ce qui va nous permettre dans les années à venir, non seulement d'augmenter notre épargne nette, mais aussi d'avoir un autofinancement qui nous permettra d'investir pour la jeunesse, d'investir dans notre ville et dans nos projets, d'investir tout simplement dans ce que les citoyens souhaitent.

C'est à travers ce type de débat que nous montrerons à la population que nous sommes dignes d'être assis tous ensemble ici et de pouvoir nous préoccuper des affaires courantes de notre ville.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Mouloud AMOUZ.

Je remercie l'ensemble des intervenants pour ces 45 minutes de débat et d'exercice de la démocratie, ce qui montre l'intérêt que vous portez aux finances de la Commune et aux orientations qui seront prises en fonction des remarques qui ont été faites ici ou là pour l'élaboration du budget primitif 2016 qui nous sera présenté au mois de mars prochain, je vous remercie pour la qualité dans l'ensemble de vos interventions.

Je rejoindrai les propos de Monsieur DERNONCOURT. Franchement, certaines observations et certaines prises de parole, compte tenu de la richesse du document qui a été remis, sont quelque peu inutiles et ne participent pas grandement au débat qui a lieu ce soir. Mais, somme toute, ces interventions sont minoritaires. Peut-être effectivement le fait d'être en séance plénière, avec la présence de journalistes, conduit-il à se dire que certaines interventions, figurant pourtant dans le document, pourront peut-être être reprises. Je n'en sais rien mais, en tout cas, je vous remercie pour ce débat.

Je mettrai complètement de côté les éléments purement politiques liés au national ou autre, parce que nous sommes ici dans une assemblée communale et nous assumons nos responsabilités au plan communal. Je ne me place pas encore dans une perspective d'être député ou ministre ou membre du gouvernement. Je suis maire, j'agis, je fonctionne, j'interviens, je réfléchis pour ma commune et pas en fonction d'éléments qui nous viennent de Bruxelles, de Paris ou de partout dans le monde car, aujourd'hui, on est dans une économie mondialisée, on pourrait donc à la limite inventer tout et n'importe quoi et avoir quelques arguments n'ayant pas de sens pour asseoir éventuellement une position. Ce n'est pas ainsi que je vois les choses, je m'occupe de la ville de Liévin. Je considérerai donc ces interventions comme étant un peu hors sujet.

Je vais essayer de répondre sur quelques-unes des observations qui ont été faites ici ou là.

Concernant la baisse des dotations, il n'y a pas de baisse de dotation, vous ne m'avez jamais entendu critiquer ou dire que, à Liévin, il y avait une baisse des dotations, c'est l'inverse. Comme maire de Liévin, l'année dernière, je n'ai pas reçu moins de dotations, j'en ai reçu plus. Effectivement, une stratégie a été mise en place, elle est discutable ou pas, chacun a le droit d'avoir son opinion à ce sujet, mais, en tout cas, comme maire de Liévin, je constate que la stratégie qui consiste à accentuer la péréquation en faveur des communes pauvres – et nous sommes une commune pauvre – se traduit à Liévin par une augmentation de nos dotations. Certes, la DGF diminue, mais notre DSU et notre fonds de compensation

intercommunal et communal augmentent considérablement. J'ai plus de dotations, je n'en ai pas moins, je ne vais donc pas commencer à flageller je ne sais qui. Je ne me plains pas, bien au contraire, de cette volonté de péréquation en direction des communes pauvres. Cette péréquation, qu'on a voulue, dont on a parlé pendant des années et des années, tout le monde se plaignant qu'elle ne se faisait pas, est en train de se faire et j'espère qu'elle se fera encore plus fortement, car il faut bien avouer aussi – ce sont des choses qu'on ne dit pas et, pourtant, il faudrait le dire – qu'il y a sans doute certaines communes dans ce pays qui bénéficient de dotations tellement conséquentes que, parfois, on en fait une mauvaise utilisation. Nous avons eu l'habitude, au contraire, de toujours gérer un peu la pénurie et c'est sans doute pour cela que nous sommes plus performants que d'autres dans ce domaine. Je ne me cache donc pas derrière une baisse de dotations, bien contraire, j'affirme haut et fort qu'elles sont en augmentation à Liévin et tant mieux.

S'agissant des impôts, le contrat est clair, net et précis, vis-à-vis des Liévoises et des Liévois qui ont voté massivement pour cette majorité municipale, il repose sur la non-augmentation des totaux communaux. C'est respecté et ce sera respecté jusqu'à la fin. Mais, je le redis, comme je l'ai dit il y a déjà quelque temps – Madame GACI a eu raison de le rappeler –, si l'opportunité nous est donnée de pouvoir baisser ces taux, les conditions ne sont pas remplies aujourd'hui, mais, si elles le sont un jour, ce n'est pas quelque chose que je bannis, bien au contraire, ce sera étudié. Je n'ai pas de position ferme là-dessus, au contraire, je suis ouvert à tout, mais encore faut-il que les conditions soient remplies ; aujourd'hui, elles ne le sont pas. En tout cas, cela sera regardé.

Sur notre manière de gérer notre Ville, je remercie Monsieur KAZNOWSKI de dire que je ne sais pas du tout gérer et que je n'y connais rien en finance. Je ne suis pas sûr que lui s'y connaisse mieux, à la manière dont il a lu ses quelques notes. Monsieur KAZNOWSKI, je n'ai pas de leçons à recevoir à ce sujet. En effet, si vous regardez tous les éléments chiffrés de la Ville de Liévin et si vous prenez un peu de recul par rapport à la situation d'où nous venons et qui a été rappelée en particulier par Monsieur LUDWIKOWSKI – de 121 % sur l'endettement, nous sommes redescendus, non pas à 80 %, mais à 85 % –, si vous regardez notre autofinancement qui ne cesse de progresser et qui permet de financer notre politique d'investissement, notre épargne brute et nette qui ne cesse de progresser alors que, partout ailleurs, les autres communes connaissent une évolution inverse, je ne pense franchement pas que des leçons doivent m'être dispensées sur la manière dont on gère une commune et sur les budgets, Monsieur KAZNOWSKI. J'y connais un rayon et je peux le revendiquer parce que, dans le cadre de responsabilités précédentes, j'ai exercé cela et d'ailleurs à des niveaux plus élevés que celui d'une commune.

Pourquoi sommes-nous dans cette situation ? Ce n'est pas venu par hasard, ce n'est pas tombé du ciel, c'est parce que les économies sont faites depuis longtemps. Elles ont commencé en 2012, Monsieur KAZNOWSKI, et elles se poursuivent. Comme je sais que, parfois, vous êtes très attentif au personnel communal, vous savez très bien que ce sont aussi les services municipaux qui ont participé, avec grande réussite et grande responsabilité, à cette politique d'économie. J'ai d'autant moins de leçons à recevoir que, dans certaines communes proches de vous et pas loin d'ici, on voit par exemple le budget des festivités, des communications, des manifestations, etc., un peu exploser. Par conséquent, en matière d'économie, Monsieur KAZNOWSKI, je n'ai pas grand-chose à retenir de ce vous avez dit.

Quant à l'endettement, il va effectivement progresser. C'est le point de discussion majeur de ce débat d'orientation budgétaire, c'est celui des CPA. Une CPA est une convention publique d'aménagement, cette convention a été signée entre la Ville de Liévin et un opérateur qui s'appelait à l'époque Adevia, qui s'appelait encore avant Artois développement et maintenant Territoires 62. Quand on signe un engagement, il y a un début, une signature et, après, il y a une fin. J'ai appris une chose, c'est qu'on respecte toujours sa signature. Ce n'était pas la mienne à l'époque, mais c'était en tout cas la signature de la Ville de Liévin et, aujourd'hui, je suis le représentant de la Ville de Liévin. Or, la Ville de Liévin respecte ses engagements.

D'aucuns pourraient dire : « 10 millions, 14 millions de déficit, qu'est-ce que c'est ? » Rassurez-vous, on peut vous donner tous les éléments. Ce ne sont pas 14 millions en pure perte qui se seraient évaporés. Dans une convention publique d'aménagement, il y a des dépenses et des recettes. Il se trouve que ces CPA n'étaient pas à vocation économique. Les CPA à vocation économique sont aujourd'hui celles de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et je ferai d'ailleurs observer que certaines CPA à vocation économique se sont terminées en étant excédentaires, elles ont dégagé plus de recettes que de

dépenses. Là, nos CPA étaient des CPA d'aménagement de quartier, reposant essentiellement sur la construction de logements. Vous connaissez la crise de l'immobilier depuis 2008 et, effectivement, la commercialisation de ces CPA n'a pas été au rendez-vous des espoirs qu'on avait pu y mettre à l'époque. Les CPA ont été signées avant la crise ; sinon, vous auriez pu avoir raison de demander pourquoi nous les avons signées. Cela s'est fait avant, lorsque le marché immobilier était florissant. Il y a donc effectivement un déficit qui est relativement important.

Est-ce un déficit à fonds perdus ? Eh bien non. Monsieur Mouloud AMOUZ vous l'a dit et je pense qu'il a très bien compris la chose. J'espère que nous ne resterons pas dans cette situation économique avec un marché immobilier un peu atone pendant des années et des années. On peut tout de même avoir un peu d'optimisme pour notre pays. En tout cas, je porte cet optimisme, je pense que nous allons nous en sortir et que nous avons tous les atouts pour cela. Je pense que, à la grande différence de beaucoup d'autres, nous allons avoir du foncier, nous allons avoir des secteurs entiers où il n'y aura plus qu'à commercialiser, à poser les briques, à faire les fondations pour ensuite élever la maison. Je pense que c'est un atout et que ce qui est déficit aujourd'hui ne sera plus déficit demain, que nous nous y retrouverons petit à petit.

Là aussi, je mets grandement à contribution les services de la Ville et en particulier ceux de Carole DIART, dans le pôle qui est le sien, puisque, ces terrains redevenant communaux, c'est ce service qui aura la lourde charge, la responsabilité de faire la commercialisation de ces CPA, ce qui n'est pas une tâche facile, loin de là, surtout dans le contexte actuel. Ils ont déjà commencé à bâtir une stratégie, à en jeter les fondations. Je connais l'engagement de Carole DIART et de tous ses services, Jérôme DARRAS suit également cela fortement, je ne doute pas qu'ils réussiront. En tout cas, nous leur adressons tous nos vœux de succès, car, plus vite on commercialisera cela et plus vite ces recettes reviendront dans les finances de la Ville.

En tout cas, effectivement, nous avons à supporter ce déficit et à honorer les engagements qui sont ceux de la Ville de Liévin.

Vous pouvez vous dire – et vous auriez dû le souligner davantage – que nous pouvons le faire. Je vous ai parlé de 121 % de taux d'endettement en 2012 ; si cela s'était produit en 2012, nous n'aurions pas pu le faire. Je me souviens encore que, il y a deux ans, quand il fallait négocier un emprunt de 1 M€ simplement, d'autant que le contexte bancaire était extrêmement difficile et qu'on ne prêtait plus, il a fallu que je me mette quasiment à genou et il a fallu expliquer aux banquiers qu'il ne fallait pas s'inquiéter par rapport à 1 M€, etc. Là, nous avons sollicité les banques, nous avons fait un tour de table et nous aurons les 10 M€. Les banquiers ne sont pas des fous, ils regardent nos comptes, ils ont d'ailleurs regardé deux fois parce que, la première fois, ils n'y croyaient pas beaucoup, ils se demandaient comment c'était possible, et ils ont remarqué que, effectivement, tout revenait au vert.

Comme je le disais, nous sommes à 85 % de taux d'endettement à la fin 2015. Avec ces 10 M€ d'emprunts réalisés, nous allons revenir à 92 % à la fin 2016, nous allons donc progresser. Je vous rassure, parce qu'il n'est pas question d'emprunter et d'emprunt comme cela, ce n'est pas du tout la ligne de conduite qui sera suivie, bien au contraire, cet emprunt de 10 M€ est un emprunt exceptionnel pour faire face aux engagements qui sont les nôtres et, ensuite, nous reprendrons notre croisière habituelle d'un emprunt très limité. Je peux vous dire que, avec cet emprunt très limité, nous reviendrons, dès la fin 2017, à un taux de 85,7 %. Comme la moyenne est à 80 %, j'ai déjà dit aux services qu'il fallait s'approcher de ces 80 %, mais il ne faut pas non plus descendre en dessous de ces 80 %, il faut être dans la moyenne nationale. En effet, les politiques d'investissement sont importantes, c'est un soutien à l'économie locale et à l'emploi. On pourrait à la limite vouloir réduire l'endettement à zéro, on n'investirait plus, mais quel serait l'intérêt ? Une collectivité doit se placer dans une perspective d'avenir, elle doit bâtir des projets d'avenir. Par conséquent, quand l'emprunt est mesuré et contrôlé, il est positif, en particulier pour le développement des territoires et pour le développement de son économie. C'est dans cette stratégie-là que nous nous orientons.

Je vous remercie, Monsieur LUDWIKOWSKI – je parlais d'avenir de notre territoire –, d'avoir parlé du BHNS, d'avoir souligné l'inscription dans notre programme pluriannuel d'investissement d'une dotation de 3,2 M€ – disons 1 M€ par an lorsque nous aurons dépassé la première enveloppe de 200 000 € – pour ce BHNS. Là aussi, notre santé financière nous permet cela. Nous aurions pu ne pas le faire et, d'ailleurs, certaines communes ne pourront pas faire ce que nous faisons – je peux vous en parler puisque je suis président du SMT. Nous allons profiter de la réalisation de ce BHNS, celui-ci va engendrer des travaux et,

en particulier, des travaux d'ouverture de tranchées. Il eut été dommage de ne pas profiter de ces ouvertures de tranchées, sachant que c'est généralement ce qui coûte le plus cher, pour ne pas passer notre électricité en enfouissement. Nous allons pouvoir le faire et nous l'avons inscrit. Je pense que ce sera un embellissement en particulier du centre-ville de Liévin. Quand j'y passe, je vois tous ces fils en travers, alors qu'on a une si belle vue par exemple sur Lorette ; lorsqu'on est sur la rue Jean Jaurès et que l'on va sur la rue de Lattre de Tassigny, vous avez une magnifique vue sur Lorette et tous ces fils horribles, affreux dénaturent complètement le paysage. Eh bien, nous allons pouvoir régler tout cela parce que notre santé financière nous le permet.

Je vous le dis, c'est un très bon débat d'orientation budgétaire puisqu'il ne remet en cause aucun des engagements que nous avons pris vis-à-vis de la population liévine. Le programme qui leur a été présenté est poursuivi, y compris sur les synthétiques, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Vous avez parlé de cet investissement local, de cette dotation mise en place par l'État. Sur l'Hôtel de Ville, ce sont des travaux extérieurs, c'est difficile. Par contre, dans le cadre des travaux qui sont faits dans les écoles, par exemple – et je pense aux travaux conséquents qui vont être réalisés sur Jean Macé –, les services municipaux ne manqueront pas de solliciter cette enveloppe, en espérant que nous puissions y émarger. Vous savez très bien que, dès que nous avons une possibilité d'obtenir trois ou quatre sous ici ou là, mes services sont assez féconds à ce sujet et ils n'hésitent jamais à solliciter ; j'ai quelques spécialistes en la matière et ils ne ratent généralement pas grand-chose. J'espère que nous pourrions bien évidemment émarger à cela.

Dernière chose, concernant la police municipale, j'ai choisi la voie de la démocratie, de la consultation populaire. Sur ce projet tellement important, tellement nouveau, qui n'est pas habituel, j'estime qu'il faut savoir dépasser le cadre légitime qui est le nôtre. Vous avez raison, Monsieur LAMAND, nous avons été élus sur un programme et, dans mon programme, figure cette police municipale. Pour autant, ici, à 39, avons-nous vraiment légitimité à décider de quelque chose d'aussi important ? Sur le plan démocratique, oui, mais je pense qu'il est utile de consulter la population sur quelque chose d'aussi important.

De plus, ce sera l'occasion d'un formidable débat. On parle toujours du politique. Comment peut-on faire en sorte de réinvestir la population dans la chose publique, dans la politique ? Je pense que c'est au travers du débat que nous arriverons à le faire. Parfois, le débat ne doit pas être cloisonné simplement à une assemblée ; sur des sujets comme celui-ci, le débat doit être élargi et la prise de décision peut être élargie.

Je vous l'ai donc proposé et c'est ainsi que les choses se feront. Il y aura d'abord débat dans chacun des quartiers de Liévin sur la création de cette police municipale. Je n'y viendrai pas avec mes idées, je viendrai là en disant : « voilà ce que peut être votre police municipale de proximité, voilà ce que pourront être ses missions, quel sera le coût et, ensuite, c'est vous qui décidez ». Et ils décideront au cours d'un référendum, une consultation qui se déroulera le dimanche 27 novembre. Je donne la date, je prends ainsi déjà rendez-vous avec les Liévineuses et les Liévinois. Le 27 novembre, il y aura ce référendum sur un sujet que je considère extrêmement important et dont, je pense, tout le monde doit se saisir.

En tout cas, je le redis, bravo à celles et ceux qui ont élaboré ce débat d'orientation budgétaire. Comme l'a dit Monsieur DERNONCOURT, il n'y a pas de vote sur un débat d'orientation budgétaire. Ce n'est qu'une discussion. Cette discussion a été riche, je vous en remercie.

À partir de ce débat, Monsieur DERNONCOURT, avec les services de la Ville de Liévin, vous savez quoi faire. Il vous reste maintenant un peu moins de deux mois pour revenir devant cette assemblée et nous présenter le budget primitif 2016.

Mes chers collègues, merci pour ce débat riche et vos interventions.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, présenté également par Monsieur DERNONCOURT.

- **Prélèvement d'office des dépenses publiques sans ordonnancement préalable**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, il est proposé de donner un avis favorable au prélèvement d'office des dépenses publiques sans ordonnancement. En fait, comme pour chacun de nos concitoyens, c'est une sorte de prélèvement automatique qui porterait sur les dépenses d'abonnement et de

consommation d'électricité, d'eau et de gaz, les cotisations d'assurance, ce qui est vraiment le quotidien qui revient régulièrement.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? (*Aucune*).

Je vais faire procéder au vote.

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la délibération suivante.

- **Protocole d'accord transactionnel de clôture de la CPA de l'îlot Faidherbe à Liévin**

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous avons abondamment parlé de concessions publiques d'aménagement et, pourtant, je vais vous infliger d'en reparler encore quelques minutes.

Nos collègues, le 19 décembre 1992, ont délibéré pour confier à Territoires 62, qui s'appelait à l'époque Adevia, dans le cadre d'une concession publique d'aménagement, l'aménagement de l'îlot Faidherbe. Or, aujourd'hui, Territoires 62 et la Ville ne sont pas en mesure de fournir un bilan de clôture complet. Il a donc été décidé de clôturer cette opération au moyen d'un protocole transactionnel de résiliation, c'est-à-dire de se mettre d'accord sur les conditions de cette résiliation.

Dans le cadre de ce protocole transactionnel, les deux parties ont décidé que Territoires 62 reconnaissait devoir à la Ville de Liévin pour solde de tout compte la somme de 6 820,90 €. Celle-ci est donc bien excédentaire et non pas déficitaire. Territoires 62 renonce également à demander le remboursement de toute dépense complémentaire, renonce à la rémunération de liquidation prévue. La Ville de Liévin dispense Territoires 62 de fournir un arrêté des comptes complet et reconnaît que cette somme lui est due au titre du solde de l'opération.

Il vous est demandé d'approuver la clôture de cette CPA dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord et d'autoriser l'émission du titre de recette correspondant.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Cela va être une intervention très technique, vous voudrez bien m'en excuser, mais c'est pour que je ressorte de cette salle moins bête que lorsque j'y suis entré.

Le traité de concession a pris fin en décembre 2000. Je suis très étonné que l'on vienne, 16 ans après, faire un projet transactionnel de fin de la concession.

Ma question est la suivante : est-ce parce que, à l'époque, Adevia ou Territoires 62 n'était pas capable de présenter les comptes, que nous en sommes 16 ans après à faire ce projet transactionnel ? Est-ce l'histoire de la vie municipale qui veut cela ? C'est vraiment la durée qui me questionne, 16 ans après. La concession arrête en 2000 et, en 2016, 16 ans après, on arrive à une délibération sur un projet de transaction avec Territoires 62.

M. LE MAIRE.- Monsieur le Directeur général des services.

M. KUZNIAK.- Monsieur le Maire, toute concession publique d'aménagement doit faire l'objet d'une clôture officielle, d'une reddition des comptes. Cette reddition des comptes conditionne la délivrance d'un quitus par le concédant, donc la Ville. La clôture des comptes nécessite effectivement que l'opérateur

présente à son commissaire aux comptes des comptes qu'il estime sincères, établis à partir de dépenses réelles.

Pour différentes raisons qui m'échappent – je n'étais pas là à l'époque –, depuis 2000, Adevia n'a jamais présenté cette clôture des comptes. Aujourd'hui, avec le temps, ils sont dans l'impossibilité de retrouver l'ensemble des factures qui permettrait au commissaire aux comptes de certifier l'exactitude des comptes. Faute de nous présenter des comptes clôturés, ils ne peuvent obtenir notre quitus, seule pièce nécessaire pour que Territoires 62 puisse définitivement clôturer ce dossier dans ses comptes. Il y a donc aujourd'hui des créances ou des dettes qui sont toujours inscrites dans les comptes d'Adevia, faute pour eux d'obtenir de notre part le quitus et ils n'obtiennent pas ce quitus parce que nous leur réclamons des comptes sincères et véritables, certifiés par leur commissaire aux comptes.

À un moment, il faut s'en sortir. Ils ont donc produit différents documents qu'ils ont pu retrouver avec le temps, d'où il ressort que, pour eux, ils nous doivent à peu près 6 820 €.

Tel est l'objet du protocole transactionnel. On leur a dit : « cela suffit, vous nous devez 6 820 €. Dans la mesure où on ne vous doit pas d'argent et qu'on en a un peu, on est d'accord pour, en contrepartie de cette somme, vous délivrer le quitus et vous permettre de clôturer définitivement cette opération dans vos comptes ».

C'est l'objet de ce protocole transactionnel pour dire : « vous nous payez cette somme pour solde de tout compte et, de notre côté, on décide de vous délivrer quitus ». Si nous ne faisons pas cela, dans 20, 30, 40 ans, on pourra en être encore à avoir des comptes pour une opération qui sera définitivement clôturée physiquement sur le terrain depuis le début des années 2000.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Voulez-vous attendre 20 ou 30 ans, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

M. LUDWIKOWSKI.- Non.

M. LE MAIRE.- Vous voulez à nouveau dire quelque chose ? Les explications du Directeur général des services étaient limpides.

M. LUDWIKOWSKI.- Elles étaient limpides, je le remercie et je vous remercie, Monsieur le Maire, pour ces précisions.

J'avais une autre question sur ce projet transactionnel, Monsieur DARRAS. L'article 10 me pose question. « Confidentialité. Les parties au présent protocole s'engagent à ne pas communiquer avec les tiers au sujet du présent protocole en dehors des cadres légaux et réglementaires auxquels elles sont soumises ».

Est-ce une formule tout à fait juridique ? Mais, que veut-elle dire ? Nous avons là une délibération publique, avec un projet transactionnel qui nous est soumis. Est-ce à dire que l'on ne peut pas communiquer là-dessus ou pas ?

M. DARRAS.- C'est une formule de circonstance en général dans ce type de document.

M. LE MAIRE.- Dans tout protocole transactionnel, j'ai connu cette formulation.

M. DARRAS.- Ce n'est pas propre aux relations entre les Villes et les sociétés d'aménagement.

M. LE MAIRE.- Entre entreprises privées par exemple, la même formule est utilisée.

Si vous voulez, on peut vous faire une explication juridique, mais pas aujourd'hui, on peut vous envoyer un document. C'est une formule que je vois toujours dans tout protocole transactionnel.

M. LUDWIKOWSKI.- C'est parfait.

M. LE MAIRE.- Nous mettons cette délibération au vote.

Qui est contre ? *(Personne)*.

Qui s'abstient ? *(Personne)*.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour la délibération suivante.

- **Redevance d'occupation du domaine public (RODP) due pour l'occupation provisoire du domaine public lors des chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport et de distribution d'électricité réalisés en N-1**

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil de la parution au Journal officiel du décret 2015-334 du 25 mars 2015 qui fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014, permettant d'escompter dès 2015 la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recette.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de décider d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la ville par les chantiers de travaux des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord pour mettre en place cette redevance ?

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame MASSIN.

- **Habitat 62/59 Picardie – Demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation de 20 logements locatifs (13 PLUS et 7 PLAI) rue Basly et boulevard Lamandin à Liévin**

Mme MASSIN.- Monsieur le Maire, Habitat 62/59 Picardie souhaite réaliser 20 logements locatifs. Il demande la garantie de la Commune à hauteur de 1 977 332 €.

M. LE MAIRE.- Je rappelle que, dans le document qui nous a été remis sur le débat d'orientation budgétaire, tout cela figure. Cela avait été demandé il y a longtemps. Nous avons toujours eu du mal à avoir ces informations d'une manière exhaustive et, là, nous avons tout.

C'est une demande classique de garantie d'emprunt, cette fois-ci pour une réalisation qui est en cours, puisque le chantier a démarré. Pour combien de temps y en a-t-il, Madame DIART ?

Mme DIART.- Il doit rester 16 mois de travaux.

M. LE MAIRE.- Dans 16 mois, nous inaugurerons cette nouvelle résidence qui va porter le nom de Bernard Ducroquet.

Avez-vous des observations ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, comme à chaque fois quand les périodes d'amortissement sont beaucoup trop longues, notre groupe s'abstiendra.

M. LE MAIRE.- Abstention de votre groupe Liévin Ensemble.

Pas d'autres abstentions ? (*Aucune autre*).

Pas de votes contraires ? (*Aucun*).

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté, Liévin Bleu Marine. Liévin Ensemble s'abstient).

Je vous remercie.

IV. MARCHÉS PUBLICS

- **Avenant n° 1 au marché de travaux désamiantage – extension – rénovation de l'école maternelle Condorcet Germinal**

M. LE MAIRE.- Nous retirons cette délibération, non pas qu'elle ne va pas se mettre en œuvre, il y aura bien un avenant, mais le montant de l'avenant est tellement faible que c'est une décision qui ne relève pas d'un Conseil municipal, elle relève de moi-même.

Cela vous évitera, Monsieur LAMAND, de poser la question la fois prochaine lorsque nous commenterons le relevé des décisions de Monsieur le Maire.

En fait, quelques traces supplémentaires d'amiante ont été trouvées dans l'école Condorcet Germinal, puisque nous sommes en train de faire les travaux de désamiantage. Celles-ci n'avaient pas été vues par les cabinets qui fonctionnent par sondages. Là, il y a quelques traces supplémentaires, très peu d'ailleurs. Néanmoins, cela nécessite un traitement et amène un avenant. C'est moi qui signerai la décision.

Monsieur LEJEUNE, pour la délibération suivante.

- **Lancement et signature d'un marché de travaux dans le cadre de la réfection de chaussées 2016 sur la commune de Liévin**

M. LEJEUNE.- Le marché a pour objet la mise en œuvre de travaux d'amélioration, de renforcement et d'entretien des chaussées réalisés sur le territoire de la commune dans le cadre du programme 2016.

Le marché se compose de deux lots, avec tranche ferme et conditionnelle.

Premier lot : tranche ferme, 450 000 € HT ; tranche conditionnelle, 61 000 € HT.

Deuxième lot, travaux d'entretien des chaussées techniques innovantes, pour un montant prévisionnel estimé à, tranche ferme, 52 000 € et, tranche conditionnelle, 31 000 €.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2016, au chapitre 21.

M. LE MAIRE.- Je signale que, dans le lot 1, sont programmées cette année :

- une partie de la rue Germain Delebecque, le haut qui n'a pas encore été traité, les deux autres ayant déjà été traités,
- la rue Zola, c'est la partie entre Curie et l'école qui a déjà été faite,
- la dernière partie de la rue de Cracovie,
- la rue Denfert-Rochereau,
- la rue Jules Guesde,
- la rue Carnot.

Sur la tranche conditionnelle :

- la rue Georges Carpentier, comprise entre la rue du 8 mai 1945 et la rue Verte.

Quant au lot 2, le lot des enrobés à froid, ont été retenues :

- la résidence Bellini,
- la résidence Maubuisson.

Sur la tranche conditionnelle :

- la rue du 1^{er} mai, comprise entre la rue Sidonie et la rue Dernoncourt.
Monsieur LAMAND, je ne sais pas si vous êtes concerné.

M. LAMAND.- Oui.

M. LE MAIRE.- Vous devez donc espérer que l'on puisse faire cette tranche conditionnelle au travers de remises d'offres avec des prix plutôt bas.

Voilà donc la programmation 2016 qui se poursuit à son rythme, comme nous l'avons dit, fidèlement aux engagements que nous avons pris. Chaque année, ce programme est réalisé et sacralisé.

M. LEJEUNE.- Quand il y a un reliquat, nous essayons de l'utiliser dans l'année même pour ne pas avoir de report sur plusieurs années.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame GERMA.

- **Groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS de Liévin pour la mission d'assistance à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels et à l'élaboration du document unique**

Mme GERMA.- La Ville de Liévin et le Centre communal d'action sociale envisagent une consultation concernant la mission d'assistance à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels et à l'élaboration d'un document unique. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention qui est jointe à la présente délibération.

La Ville de Liévin est désignée comme coordonnateur du groupement et aura la charge, outre la procédure de passation, de signer le marché, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.

La convention de groupement de commandes est soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil d'administration du CCAS.

M. LE MAIRE.- C'est une obligation qui nous est donnée de réaliser ce document unique qui relève quelque part les risques potentiels auxquels pourrait être exposé le personnel communal. Il doit être réalisé. Nous allons nous faire assister pour ce travail.

Y a-t-il des oppositions ? (*Aucune*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur LEJEUNE parlait de propreté, etc. Monsieur MACQUART, dites-nous où en est le nouveau marché.

- **Attribution du marché de propreté et d'hygiénisation en milieu urbain**

M. MACQUART.- C'est tout récent, puisque le marché vient d'être attribué cette semaine à la commission d'appel d'offres.

Ce marché se décompose en trois lots :

Le premier lot concerne le nettoyage des voies et des lieux publics par un balayage mécanique et manuel, des enlèvements mécaniques, le nettoyage par hydro lavage des trottoirs et fils d'eau, ainsi que le balayage, le nettoyage et l'évacuation des divers résidus suite au marché du mercredi et du dimanche matin.

Le deuxième lot concerne la viabilité hivernale. Cela consiste aux interventions de dé-verglaçage par salage et déneigement sur environ 89 kilomètres de voiries communales et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Le troisième lot est le traitement phytosanitaire des bordures communales, par un épandage mécanique avec un produit phytosanitaire complet à action systémique, préventive et curative répondant aux réglementations et autorisations en vigueur – j'insiste, pour Monsieur LUDWIKOWSKI.

Le marché de ces trois lots est passé pour une période allant au plus tôt du 1^{er} février 2016 ou au plus tard à sa date de notification, pour se terminer le 31 décembre 2016. Il est renouvelable trois fois de manière expresse par période d'un an sur une durée maximale de 47 mois.

La commission d'appel d'offres a attribué ces lots :

- le lot n° 1 à la société Nicollin,
- le lot n° 2 à Id Verde,
- le lot n° 3 à la société ETF.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Je voudrais souligner le travail conséquent, car il a fallu y passer beaucoup de temps, réalisé par les services du CTM, puisque c'est le service de Monsieur DESPREZ qui l'a réalisé, ainsi que le service de Madame DIART. Le cahier des charges a été, cette fois-ci, élaboré avec beaucoup de soin, d'attention et de précaution. Nous avons par exemple imposé aux prestataires qui postulaient pour le marché d'avoir connaissance de tous les secteurs où ils passent et surtout du jour et de l'heure. Au-delà de cela, nous avons imposé que les camions puissent être suivis par GPS...

M. MACQUART.- Un système de géolocalisation.

M. LE MAIRE.- On pourra donc en permanence surveiller et voir si la prestation a été effectivement réalisée comme il se doit. C'est en fait de l'autocontrôle par l'entreprise. On n'a pas besoin de le faire, si ce n'est, de temps en temps, de se rendre sur le logiciel en question et de vérifier que le véhicule était au bon endroit au bon moment.

Nous avons également imposé une qualité de matériel, en particulier qu'il y ait vraiment de l'eau qui soit balancée et que ce ne soit pas simplement la poussière qui soit soulevée.

Beaucoup de travail a été réalisé. Vous savez l'attention que je porte sur la propreté sur la ville de Liévin. Le travail des services municipaux est fait, il est renforcé au travers des moyens financiers accordés au travers des prestataires qui travaillent pour nous, mais aussi dans nos propres services, puisqu'il y a aujourd'hui des personnels supplémentaires au sein de la brigade propreté.

J'en profite pour le dire en particulier parce que les journalistes sont là. C'est certes notre rôle, à nous collectivité, mais c'est aussi le rôle du citoyen. Si des choses sont jetées sur l'espace public, sur les routes, etc., cela ne vient pas du ciel comme par magie, c'est parce que certains, au lieu de jeter cela dans une poubelle ou dans les déchetteries, le mettent sur le domaine public, sur la voie, sur les routes, etc. Je le répète, c'est aussi le rôle de chacune et de chacun. C'est un geste citoyen qu'il faut se réapproprier.

Je signale d'ailleurs que 50 poubelles supplémentaires seront installées sur le territoire de la ville de Liévin. En effet, si je fais cet appel, il faut aussi que la poubelle ne se trouve pas à 3 kilomètres, il faut qu'il y ait des poubelles un peu partout, à intervalles réguliers, de manière à ce qu'on puisse accomplir ce geste citoyen. 50 poubelles supplémentaires seront donc, cette année encore, implantées sur le territoire de la ville de Liévin.

Je pense en tout cas que nous avons imposé au prestataire en question un certain nombre de critères de qualité qui devraient, je pense, accentuer encore la propreté que l'on retrouve dans la ville de Liévin.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

(Départ de Madame DUVAL).

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Le marché est attribué pour 47 mois, je reviendrai dans 47 mois.

M. LE MAIRE.- Non. C'est d'abord pour un an. Nous ferons le bilan et, si jamais ce n'était pas bon, au bout d'un an, nous avons le droit d'arrêter le marché et d'en relancer un.

M. LUDWIKOWSKI.- Je voulais juste attirer l'attention du Conseil municipal sur le lot 2, viabilité hivernale, car il faut savoir que le fait de mettre du sel sur la neige pour la faire fondre n'est pas tout à fait innocent. Une expérience a été menée ici même à Liévin ; certes, cela ne faisait pas très propre, mais on a épandu, je crois, des boues de station...

M. LE MAIRE.- Du jus de betterave.

M. LUDWIKOWSKI.- Je voulais simplement signaler qu'il y avait des alternatives au sel.

Pour le lot 3, Jean-Bernard a insisté lourdement : « un produit phytosanitaire complet à action systémique, préventive et curative ». Cela veut dire qu'il faut le mettre en portant une combinaison et un masque et que plus rien ne pousse autour.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'on doit en utiliser à certaines occasions, j'en conviens bien, mais qu'il existe aussi des alternatives aux produits phytosanitaires complets à action systémique, qui sont les désherbeurs thermiques. Je sais que tout le monde n'en est pas friand...

M. LE MAIRE.- On l'a essayé.

M. LUDWIKOWSKI.- Je sais que c'est compliqué, mais on peut aussi avoir des alternatives autres que de mettre des produits phytosanitaires qui sont loin d'être innocents et qui, comme je le répète souvent, ne devraient être vendus qu'en pharmacie sur ordonnance.

(Rires).

M. LE MAIRE.- Monsieur MACQUART.

M. MACQUART.- Le produit s'appelle « Attila ».

M. LUDWIKOWSKI.- En plus !

(Rires).

M. LE MAIRE.- Là, vous alimentez les craintes de Monsieur LUDWIKOWSKI. Vous auriez pu trouver un autre nom.

En tout cas, ils sont quand même dans la réglementation, heureusement d'ailleurs.

S'agissant du brûleur thermique, Monsieur LUDWIKOWSKI, on l'a expérimenté et c'est totalement inefficace. On ne va donc pas poursuivre et généraliser un système qui, malheureusement, est totalement inefficace. D'une part, l'herbe n'est pas détruite et, surtout, notre personnel communal perd son temps si ce n'est pas efficace.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, ayons un peu de patience. J'ai vu avant-hier un reportage assez extraordinaire qui montre que les routes peuvent maintenant être dégelées ou déneigées en puisant directement par la géothermie. Cela a été mis au point par deux ingénieurs et la société Eurovia s'est associée avec eux pour avoir un procédé industriel qui permette de l'installer sur les routes.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, les technologies avancent terriblement. Monsieur LEJEUNE m'a envoyé un article indiquant que Vinci – comme quoi les entreprises françaises sont performantes et innovantes et il faut régulièrement mettre leur savoir-faire en avant – a inventé un revêtement qui permet de produire de l'énergie, c'est quelque part de l'énergie solaire. Là, on est dans l'expérimentation, on est encore très loin de la généralisation mais, le jour où les routes produiront de l'énergie, on est tranquille, on ne risque plus d'avoir de problème d'énergie. En tout cas, le procédé existe déjà à titre expérimental.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? *(Aucune).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK.

V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- Liévin : angle des rues Lamendin et Antoine Dilly – Désaffectation et déclassement du Foyer municipal

M. WITCZAK.- Ce foyer municipal, propriété de la Ville de Liévin, est situé à l'angle des rues Lamendin et Antoine Dilly, érigé sur la parcelle cadastrée section BX 547 pour une superficie de 966 m². Ce foyer, qui n'était plus occupé que par le comité des fêtes un mardi par mois et par l'association des majorettes « Les Etoiles filantes » les lundis en fin d'après-midi, est libre d'occupation depuis le 31 décembre. Il peut donc être constaté la désaffectation de ce bien et on propose son déclassement en vue de sa vente ultérieure.

M. LE MAIRE.- Effectivement, c'est la procédure qui veut qu'on désaffecte d'abord un bâtiment public.

Je vous rappelle que le foyer municipal est concerné, mais aussi – et, là, ce n'est pas notre propriété, mais celle de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin – l'ancienne caserne des pompiers. Tous deux vont être détruits, démolis, pour que soit construit ensuite un immeuble de logements avec un rez-de-chaussée qui sera consacré à l'installation potentielle de la police municipale si les Liéviноises et les Liéviноis en décident ainsi. Si les Liéviноis en décident autrement, ce seront des locaux commerciaux ou des logements.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, c'est, non pas une larme, mais un peu de nostalgie quand même à l'occasion de cette délibération. C'est le foyer qui disparaît ; il y a quelques années, c'était le Tabarin, le bowling, toute une histoire de Liévin.

Au-delà de cela, il faut tout de même être conscient que le foyer municipal était bien occupé par des Liéviноis qui fêtaient, qui se mariaient, etc. et que ces demandes de location vont se reporter sur les autres salles municipales. A priori, les salles sont déjà très demandées et bien occupées.

Or, dans le centre-ville, il n'y a pas de salle. On a beau dire que la salle du centre-ville est le chalet Brand, mais c'est déjà assez éloigné. Pour redonner vie à la place Gambetta ou au centre-ville même, s'il y avait un peu d'espace, pourquoi ne pas penser à une salle municipale, pas énorme, mais qui servirait et qui animerait peut-être le centre-ville.

C'était une touche de nostalgie.

M. LE MAIRE.- Je vois quelqu'un dans le public qui habite le centre-ville et qui se dit que, tous les samedis soirs, il va avoir du bruit.

(Rires).

Il faut faire très attention à cela. Vous savez bien que les salles municipales génèrent des nuisances sonores importantes. Ce n'est pas un hasard si, par exemple, la salle Hubert n'est plus mise à la location, si la salle Bondeaux n'est pas mise en location pour des mariages, etc., c'est parce qu'il y a des nuisances sonores très fortes.

Le foyer municipal a été beaucoup moins demandé compte tenu de sa vétusté. La preuve est que, depuis que nous ne louons plus ce foyer municipal, cela ne pose pas de problème particulier et les reports se font sur le chalet Brand. Je rappelle d'ailleurs que ce foyer Brand est en train de subir une nouvelle cure de jeunesse, puisque nous y faisons là également des travaux, nous avons déjà fait les dalles et l'isolation du plafond ; cela doit se poursuivre par la suite, nous allons en particulier installer un chauffage, potentiellement recouvrir la toiture actuelle puisqu'elle est amiantée, on est en train de regarder pour la couvrir d'une toiture en zinc, ce qui évitera le désamiantage, nous allons ensuite changer les portes et refaire l'électricité. Le chalet Brand est donc une grande salle de location située non loin du centre-ville et il y a également la salle Régnier qui n'est pas loin du centre-ville.

Une salle en plein centre-ville, c'est de l'espace, c'est du stationnement, il faut que ce soit totalement insonore. Je dirai que la ville de Liévin, dans le domaine des salles municipales, est plutôt riche. Je connais peu de communes où il y a autant de salles municipales. Cela n'exclut pas, Monsieur LEJEUNE, s'il y avait un besoin supplémentaire, de l'examiner mais, pour l'instant, je pense que nous sommes suffisamment pourvus en salles.

Quant à la nostalgie que vous pouvez avoir pour ce foyer municipal, bien sûr, beaucoup de choses s'y sont passées.

M. LEJEUNE.- Petula Clark y est venue.

(Rires).

M. LE MAIRE.- Je n'étais pas là, j'étais encore petit, mais je pense qu'il s'y est effectivement passé beaucoup de choses. J'ai souvenir des bals de police, par exemple, qui étaient de très grands bals et de beaux bals. Il y a eu plein d'autres choses dont je n'ai pas souvenir parce que je suis un peu plus jeune. Je suis effectivement persuadé qu'une petite larme sera versée par quelques-uns, mais il y aura d'autres bons moments qui se passeront ailleurs. C'est un peu la vie d'une ville. Une ville n'est jamais figée, elle vit et elle évolue en permanence.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? *(Aucune).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ, pour la délibération suivante.

- **Liévin : cité du 2/25 – Béguinage « Les Tournesols »**

M. LARDEZ.- On vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de reprise de la voirie et des réseaux divers correspondants et à incorporer ces aménagements dans le domaine public communal et ce, moyennant l'euro symbolique. Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de Maisons & Cités Soginorpa.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LARDEZ.

On pourrait demander à Maisons & Cités d'installer une statue du professeur Tournesol à cet endroit. Ce serait sympathique, cela identifierait encore mieux le lieu. Cela pourrait être un champ de tournesol, Monsieur LUDWIKOWSKI, cela vous plairait peut-être davantage.

(Rires).

Pas de problème sur cette délibération ?

Est-elle validée ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- **Liévin : 8 et 10 rue Albert Samain – 1-3-5 rue Képler – Démolition de cinq logements par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa**

M. MACQUART.- Ce sont des démolitions de logements rue Albert Samain et rue Képler. Étant donné qu'ils ont été incendiés et qu'ils sont en très mauvais état, Maisons & Cités a donc opté pour une démolition de ces logements, démolition qui ne peut se faire qu'avec l'accord préalable de la Commune.

M. LE MAIRE.- A chaque Conseil municipal, je pense que vous aurez ce type de délibération puisque nous sommes effectivement toujours saisis.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI

VI. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- **Politique de la Ville – Préprogramme d'actions 2016 (délibération qui annule et remplace celle du 17 décembre 2015)**

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il s'agit de présenter une délibération qui annule et remplace celle du 17 décembre 2015 sur les actions inscrites au titre du contrat de ville, 34 projets comprenant 55 actions, pour un coût total de 1 539 000 € et une enveloppe financière dédiée de la Ville de 190 000 €.

MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération annule et remplace la délibération du mois de décembre. Qu'est-ce qui a été modifié par rapport à ce qui a été présenté au mois de décembre ?

Mme GACI.- Vous avez le tableau en annexe, il y a quelques modifications pour des actions qui ont été retirées et, comme à l'accoutumée, on présente un projet de délibération d'un préprogramme d'actions à la rentrée sur lequel il y a quelques évolutions. Je n'ai plus précisément en tête les évolutions, elles sont en marge. Le tableau en annexe est corrigé.

M. LE MAIRE.- Il y a, semble-t-il, quelques correctifs légers.

M. LUDWIKOWSKI.- J'ai bien compris que, pour un euro que met l'État, la Ville met un euro.

Quand les financeurs sont autres, de quels financeurs s'agit-il, s'il vous plaît ?

Mme GACI.- Il s'agit de tous les financements publics, la CAF, le Département, la Région et, ensuite, il y a des fonds propres, des participations des adhérents d'associations ou des usagers de certaines structures. On fait apparaître l'ensemble des fonds qui sont sollicités pour la mise en œuvre et la réalisation des actions que nous présentons.

M. LE MAIRE.- Cela vous convient-il, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

M. LUDWIKOWSKI.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

Y a-t-il des votes contraires ? *(Aucun).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR.

VII. CULTURE

- **Tremplin musical à l'occasion de la fête de la musique**

Mme HAUTECOEUR.- Monsieur le Maire, à l'occasion de la fête de la musique du 21 juin 2016, la Ville de Liévin organise un tremplin musical amateur, l'objectif de cette manifestation étant de sélectionner

deux groupes qui se produiront sur le podium place Gambetta lors de la fête de la musique ou lors d'un concert à Arc en Ciel.

Il a été rédigé un règlement permettant de fixer les conditions de participation à ce tremplin musical. Vous pouvez le trouver dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Cela donnera la chance à de jeunes groupes peut-être prometteurs.

Mme HAUTECOEUR.- On l'espère.

M. LE MAIRE.- Imaginez qu'ils deviennent de grands groupes dans cinq ou dix ans. C'est à Liévin qu'ils auront été découverts et ce sera grâce à Françoise HAUTECOEUR.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? (*Aucune*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame GACI.

VIII. JEUNESSE-LOISIRS

- Rémunération du personnel éducatif des centres de loisirs

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il s'agit de présenter l'évolution du taux horaire pour les animateurs de centres de loisirs sans repas et avec repas, telle que présentée au tableau joint au projet de délibération.

M. LE MAIRE.- Il y a, sur cette délibération, une revalorisation de taux horaire puisque nous souhaitons professionnaliser un peu plus notre personnel d'encadrement dans les centres de loisirs. Nous constatons qu'une partie des animateurs, de ceux qui ont le BAFA, etc., qui sont d'origine liévine, partaient parfois ailleurs et la rémunération rentrait en compte. C'est donc une manière de rattraper un peu le coup et d'ajuster ces rémunérations sur ce qui se fait ailleurs parce qu'elles n'étaient effectivement pas très attractives, d'autres étaient plus attractives que les nôtres.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? (*Aucune*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

IX. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Mise en place et organisation d'une équipe d'astreinte d'exploitation au sein des services techniques

M. MACQUART.- Monsieur le Maire, vu l'avis favorable du comité technique du 15 décembre 2015, il a été décidé de mettre en place une équipe d'astreinte d'exploitation au sein des services techniques de notre collectivité.

La période d'astreinte s'entend comme une période où l'agent doit rester à disposition permanente et immédiate de son employeur en dehors de ses heures habituelles de travail et l'intervention est une période où l'agent intervient effectivement durant une période d'astreinte.

Des agents techniques ont été identifiés dans l'équipe d'astreinte, ils sont en mesure d'intervenir pour mener des actions préventives ou curatives. Ils interviennent dans les domaines électricité, voirie, fêtes, parcs et jardins, forge, menuiserie, magasin.

Afin de remplir efficacement leur mission, le matériel suivant sera mis à disposition du personnel d'astreinte : un véhicule, un téléphone portable professionnel, un accès aux clés des bâtiments communaux. Est également en cours d'étude une proposition de matériel de secours pour des intervenants qui sont seuls.

Il y aura également une formation à l'habilitation électrique, le passage du CACES pour engins de chantier.

La durée de travail et les horaires d'astreinte : cela dure une semaine du vendredi 16 heures au vendredi suivant 8 heures, tout cela avec des indemnités d'astreinte qui sont de 159,20 € pour une semaine.

Je voudrais rebondir sur les amendements n° 1 et n° 2 du Front National rassemblement Bleu Marine qui propose de mettre des équipes en binôme. Je leur fais savoir que, en tant qu'élus, lorsque nous sommes de permanence, nous sommes seuls, nous n'avons pas de binôme pour intervenir sur des endroits. Par ailleurs, vous parliez d'économie ; or, mettre les équipes en binôme, c'est mettre 14 personnes au lieu de 7, cela a également un coût.

M. LE MAIRE.- Il ne s'est jamais rien passé et un système va être mis en place si jamais les agents avaient besoin d'un secours. C'est un dispositif comme pour les personnes âgées, lorsqu'elles tombent, elles appuient sur un bouton et une téléalarme se met en place. Ce sera mis en place pour les équipes d'astreinte.

M. MACQUART.- Exactement.

M. LE MAIRE.- Si j'ai bon souvenir, le débat avait eu lieu en CTP avec les représentations syndicales et, en particulier, les représentants du personnel, les élus étaient présents. Nous avons abouti à cette solution de téléalarme – je ne sais plus comment cela s'appelle –, un système d'avertissement immédiat qui permet, au travers d'un bouton, d'avertir les secours.

Fort heureusement, cela ne s'est jamais produit, il n'y a jamais eu besoin de quoi que ce soit jusqu'à présent.

Avez-vous des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Monsieur KAZNOWSKI ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je voulais savoir si on votait ou pas ces amendements.

M. LE MAIRE.- J'ai répondu. Les équipes d'astreinte se composent d'une personne en intervention, mais la personne est équipée d'un système qui permet d'avertir les secours.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je l'ai compris, mais peut-on voter les amendements ?

M. LE MAIRE.- Non. Je propose de voter la délibération.

Maintenant, si vous voulez que je fasse voter vos amendements, je veux bien.

Mme GACI.- Non !

M. LE MAIRE.- S'il y a des amendements, on peut les mettre aux voix pour ensuite voter une délibération qui soit commune à tout le monde.

Sur l'amendement qui consisterait à mettre deux personnes au lieu d'une, qui vote pour ? (*Liévin Bleu Marine*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

Qui vote contre ? (*Le groupe majoritaire, Liévin Ensemble et Ecologie et Citoyenneté*).

Pour ce qui est de l'amendement qui consiste à mettre en place un moyen de sécurité, il n'y a pas d'amendement, puisque c'est dans la délibération. Je n'ai donc pas besoin de faire voter celui-là.

On en revient à la délibération qui consiste à dire que les équipes d'astreinte se mettent en place avec une équipe – puisque l'amendement a été refusé – dotée d'un système d'alerte.

Sur ce vote, qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

Qui est pour ? (*L'ensemble des conseillers*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Cette délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

Madame BENEZIT, pour la délibération suivante.

- **Demande de gratuité de salle hors dispositions prévues dans la délibération du 8 juin 2012**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire, en date du 8 juin 2012, une délibération a été prise par le Conseil municipal définissant les conditions selon lesquelles les salles municipales peuvent être gratuitement mises à disposition.

Aujourd'hui, nous avons une sollicitation hors dispositions prévues dans la délibération ci-dessus, qui nous est parvenue par Madame MOYSON Isabelle, présidente de l'association Yoga Studio, pour la salle Jules Lejeune les 9 et 10 juillet pour organiser un loto.

Vous êtes appelés à délibérer.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, si j'ai bien compris, c'est une demande hors délibération.

M. LE MAIRE.- Non, c'est une délibération, puisque toute demande de gratuité qui ne figure pas dans la délibération cadre doit faire l'objet d'une délibération. C'est le cas.

M. LAMAND.- Je n'avais pas compris. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Je m'interroge sur cette demande de gratuité. Lorsqu'on fait un loto – et Dieu sait si on a entendu parler des lotos dans notre région –, cela amène parfois des gains..., les finances se sont mêlées de cela. Je m'étonne donc de cette demande de gratuité par la présidente de l'association Yoga Studio and C°. Quel est l'objet de la demande ? C'est parce que le loto ne va rien rapporter ?

M. LE MAIRE.- Je vous explique. C'est une association qui se crée, qui tourne autour du yoga, elle est toute nouvelle. Elle échappe à la délibération cadre puisque la gratuité s'applique pour une association ayant un an d'âge.

Cette association ne s'occupe pas que du yoga, c'est aussi une association qui a un but humanitaire, solidarité... je ne sais plus exactement, on pourra vous le dire. Cette association qui débute n'a pas un sou, elle met donc en place une action qui est cette fois-ci un loto. Ne vous inquiétez pas, il ne s'agit pas des lotos dont on parle dans la presse, où il y a des milliers d'euros, ce sont des lotos très modestes, comme tous ceux qui se déroulent dans la ville de Liévin. Ce loto lui permettra d'alimenter un peu les caisses de son association et de la lancer véritablement.

Compte tenu du but de cette association, je vous propose d'accorder cette gratuité de salle, sinon, elle ne peut pas la payer.

M. LUDWIKOWSKI.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Liévin Ensemble*).

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté, Liévin Bleu Marine. Liévin Ensemble s'abstient).

Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

- **Demande de remboursement partiel de la redevance liée au marché de plein vent (marché de la Toussaint)**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire, le marché de la Toussaint génère des droits de place relevant de l'occupation du domaine public. Le droit de place est de 90,26 € pour une personne extérieure à la ville de Liévin.

Or, à partir de cette année, nous avons dû mettre les commerçants dans la rue Diderot, en bas du cimetière. Il y a effectivement beaucoup moins de passage, parce que les gens ne sont pas habitués à passer par là.

Monsieur LEROY, qui n'a pas fait le chiffre qu'il espérait, chiffre qui est très insuffisant par rapport à celui qu'il faisait les années précédentes, nous demande la gratuité de sa place.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- J'ai une question. Était-il le seul fleuriste ou y en avait-il d'autres ?

Mme BENEZIT.- Il y avait aussi un Liévinais, qui paye la moitié de cette somme. Celui-ci ne s'est pas plaint, il a fait son chiffre, il n'y a pas de problème.

M. LE MAIRE.- Il n'a pas fait son chiffre. Je suis allé à la Toussaint sur les cimetières nord et sud. Effectivement, au cimetière sud, nous avons totalement changé la disposition des marchands de chrysanthèmes. Avant, ils étaient le long de la rue Michelet. Là, ils étaient sur la partie sud du cimetière, partie Diderot. Effectivement, je suis resté une demi-heure, je l'ai vu, ils n'ont rien vendu par rapport à ce qu'ils vendaient auparavant. Par contre, les fleuristes liévinois de la rue Michelet s'en sont très bien sortis et, au contraire, ont salué la décision de ne plus bloquer la rue Michelet, etc. Les commerçants liévinois sont donc contents, ainsi que les automobilistes parce que c'était très perturbant de bloquer cette rue Michelet. En revanche, les deux marchands de chrysanthèmes ambulants n'ont rien fait.

Je pense que, pour 90 €, on peut peut-être se montrer conciliants, comprendre qu'il y a une perte importante pour eux et leur faire grâce de ces 90 €.

Mme BENEZIT.- Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, je n'ai pas lu la délibération jusqu'au bout. Il s'agit de 50 % de la somme.

M. LE MAIRE.- Effectivement, on n'accorderait que la moitié, soit 45 €.

M. LEJEUNE.- Et, je suppose, un simple aller de Saint-Nicolas à Liévin.

(Rires).

M. LE MAIRE.- Je pense que ce Monsieur ne reviendra pas l'année prochaine ; sinon, il ne pourra pas faire la demande deux fois.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Y a-t-il des oppositions ? (*Aucune*).

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame Marie-Claire HAAR, pour la dernière délibération.

X. PERSONNEL

- Protection fonctionnelle

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, il s'agit une nouvelle fois d'accorder la protection fonctionnelle à un agent municipal qui a été victime de menace à travers un message texte téléphonique qu'il a reçu. Ces faits ont fait l'objet d'un dépôt de plainte par l'intéressé le 21 décembre dernier.

Ce type de procédé étant particulièrement détestable, il est normal que la Commune l'accompagne dans sa démarche.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAAR.

Effectivement, c'est la deuxième délibération que nous faisons passer en quelques semaines, la deuxième protection fonctionnelle. Cela n'avait jamais existé jusqu'à présent, ce qui témoigne tout de même d'agissements très négatifs de certaines personnes.

Je ne vais pas en parler plus parce que, désormais, cela est dans les mains de la justice.

Néanmoins, puisqu'il s'agit là d'une menace par SMS, avec identification du numéro, je suis persuadé, mes chers amis, que nous aurons l'occasion d'en reparler et de voir qui se cache derrière ce numéro. Je n'en dirai pas davantage, je laisse la justice faire son travail ; mais je ne doute pas que, d'ici quelques mois, nous reparlerons de tout cela.

Pas d'observations sur cette protection fonctionnelle ?

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je voulais juste vous informer que je ne participerai pas au vote de cette délibération, dans la mesure où je connais ces deux personnes qui sont des amis. De ce fait, je tiens à ne pas participer à cette délibération.

M. LE MAIRE.- Non-participation de Monsieur KAZNOWSKI.

C'est très inquiétant, mais bon... Ce sont des amis, en l'occurrence.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, je voudrais faire savoir que cette personne a tout mon soutien, car, il y a quelque temps, j'ai subi à peu près la même chose. Certains personnels de la commune ont pu avoir quelques photos de moi dans une tenue la plus simple. Disons que ces agissements deviennent de plus en plus communs. Là aussi, c'est dans les mains de la justice. Malheureusement, pour moi, cela fait trois ans que cela dure. Je suis de tout cœur avec cette personne.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, Monsieur LAMAND, et j'ai eu l'occasion de vous exprimer ma solidarité et mon soutien. Les procédés sont « dégueulasses », il n'y a pas d'autres mots à employer, et les personnes qui les emploient sont tout aussi « dégueulasses ».

J'espère sincèrement que la justice fera correctement son travail, que nous pourrons avoir connaissance de ces personnes et que nous pourrons surtout publiquement le dire.

Nous notons donc la non-participation au vote de Monsieur KAZNOWSKI.

Y a-t-il d'autres non-participations au vote ? *(Aucune).*

Y a-t-il des votes contraires ? *(Aucun).*

Des abstentions ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité des votants. Monsieur Guillaume KAZNOWSKI ne prend pas part au vote)

Cette délibération est donc adoptée et cette protection fonctionnelle accordée à l'agent.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 38).